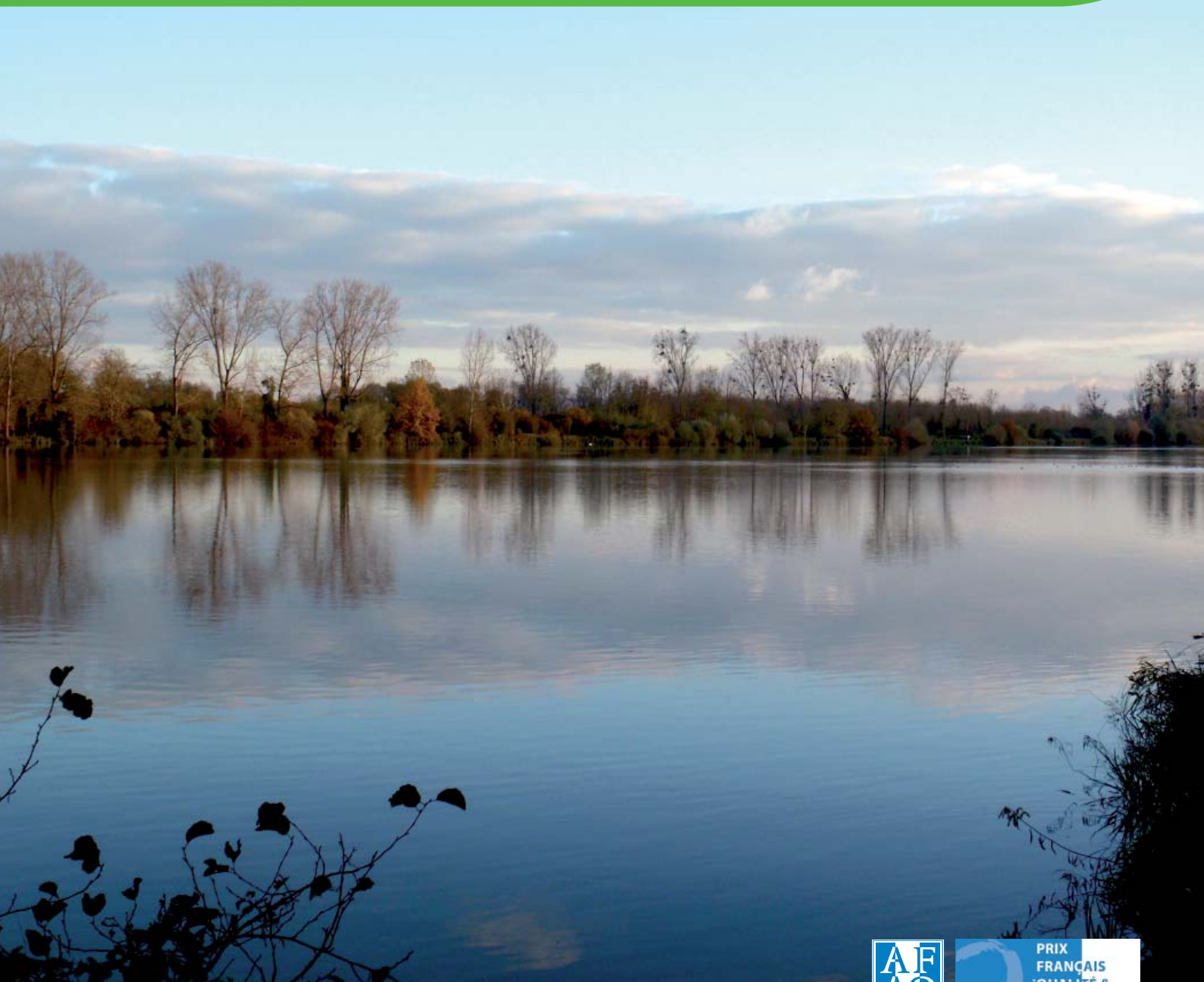


Syndicat des Eaux
et de l'Assainissement



RAPPORT ANNUEL 2013

sur le prix et la qualité
du service public
d'assainissement



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DE LA RÉGION DE MOLSHEIM-MUTZIG



Ensemble, dans l'exigence

SOMMAIRE

I. PREAMBULE	3
II. PRÉSENTATION DU SDEA	4
2.1. Une organisation territorialisée	4
2.2. Les compétences exercées	6
2.3. Le centre de Schiltigheim	6
2.4. Les chiffres-clés	7
III. COMPTE RENDU FINANCIER	10
IV. COMPTE RENDU TECHNIQUE	11
4.1. Données générales	11
4.2. Inventaire des installations d'assainissement collectif	11
4.2.1. Collecte et transport des eaux usées et pluviales	11
4.2.2. Traitement des eaux usées et pluviales : station d'épuration de Molsheim	12
4.2.3. Traitement des eaux usées et pluviales : station d'épuration d'Ernolsheim sur Bruche	12
4.3. Contrôle, entretien, exploitation des ouvrages de collecte et de transport des eaux usées	13
4.3.1. Gestion des plans des réseaux	13
4.3.2. Surveillance et entretien des ouvrages de collecte et de transport des eaux usées et pluviales	13
4.3.3. Bilan des interventions et du fonctionnement des stations de pompage d'eaux usées	14
4.3.4. Travaux de réparation sur réseau	15
4.3.5. Contrôle des installations privatives d'assainissement	16
4.3.6. Enquêtes chez les particuliers	16
4.3.7. Contrôle des rejets industriels	16
4.3.8. Autosurveillance du réseau d'assainissement	22
4.4. Contrôle, entretien, exploitation de la station d'épuration de Molsheim	23
4.4.1. Pollution admise sur l'installation	23
4.4.2. Qualité de traitement	23
4.4.3. Impact des rejets sur le milieu récepteur	25
4.4.4. Surveillance de la présence de micropolluants	25
4.4.5. Production et élimination des boues	26
4.4.6. Production et élimination des autres sous-produits de l'épuration	26
4.4.7. Consommation d'énergie et de réactifs	27
4.4.8. Interventions sur la station d'épuration	28

4.5. Contrôle, entretien, exploitation de la station d'épuration d'Ernolsheim-sur-Bruche	29
4.5.1. Pollution admise sur l'installation	29
4.5.2. Qualité de traitement	30
4.5.3. Impact des rejets sur le milieu récepteur	31
4.5.4. Surveillance de la présence de micropolluants	31
4.5.5. Production et élimination des boues	32
4.5.6. Production et élimination des autres sous-produits de l'épuration	32
4.5.7. Consommation d'énergie et de réactifs	32
4.5.8. Interventions sur la station d'épuration	33
4.6. Travaux de rénovation et d'extension du réseau public d'assainissement	34
4.7. Assainissement non collectif (ANC)	37
<u>V. MESURES PROPOSEES POUR L'AMELIORATION DU SERVICE</u>	<u>38</u>
<u>VI. RELATION AVEC LES USAGERS ET CONTINUITE DU SERVICE</u>	<u>39</u>
6.1. Accueil	39
6.2. Permanence du service	39
6.3. Commission consultative des services publics locaux	39
6.4. Indicateurs d'efficacité	39
6.4.1. Indicateurs techniques	39
6.4.2. Satisfaction des usagers	39
6.4.3. Délais de réponse	39
<u>VII. ANNEXES</u>	<u>40</u>

I. PREAMBULE

La Communauté de Communes de la Région de Molsheim-Mutzig s'est substituée au SIVOM de Molsheim-Mutzig et Environs qui avait renouvelé son adhésion au SDEA le 16 décembre 1998, en lui confiant les compétences suivantes :

- contrôle, entretien, exploitation des installations de collecte, transport et traitement des eaux usées et pluviales ;
- extension limitée aux branchements ;

depuis le 8 avril 1999 :

- gestion des abonnés ;

depuis le 26 juillet 2002 :

- contrôle des systèmes d'assainissement non collectif.

Les communes de **Heiligenberg, Niederhaslach et Oberhaslach** ont rejoint la Communauté de Communes de la Région de Molsheim-Mutzig **au 1^{er} janvier 2014**. Le service d'assainissement des eaux usées des Communes de Niederhaslach et Oberhaslach est assuré par le Sivom Bruche-Hasel, dont la Communauté de Communes est membre. La Commune de Heiligenberg est quant à elle organisée autour d'un assainissement non collectif (ANC), chaque propriétaire assurant un traitement individuel de ses eaux usées. En outre, le présent rapport, qui rend compte de l'exercice 2013, ne mentionne pas les données correspondantes.

Le présent rapport annuel, après une brève description des moyens et savoir-faire mobilisés à cet effet par le SDEA, présente les aspects financiers et techniques relatifs à la gestion du service du périmètre concerné.

L'arrêté du 2 mai 2007, pris par le Ministre de l'Ecologie et du Développement Durable, précise la liste des indicateurs devant figurer dans les rapports annuels. Ceux-ci concernent la caractérisation technique du service, la tarification, les recettes et des indicateurs de performance, dont la consolidation au niveau national va permettre la mise en place d'un système d'information sur les services publics de l'eau et de l'assainissement par l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques (ONEMA). Ils sont récapitulés en annexe n° 7.

II. PRÉSENTATION DU SDEA

Le SDEA est un syndicat mixte, qui fédère des communes, des groupements de communes (syndicats, communautés de communes), la Communauté Urbaine de Strasbourg et le Département du Bas-Rhin. Ses membres lui transfèrent tout ou partie de leurs compétences en matière de production-transport-distribution d'eau potable et/ou de collecte-transport-traitement des eaux usées.

Les collectivités membres élisent en leur sein leurs représentants aux instances délibérantes et de concertation tant locales que territoriales et globales. L'organisation mise en place aux plans politique et managérial vise à conjuguer proximité-réactivité-efficacité et mutualisation des moyens humains et matériels, excellence technique et durabilité des réponses apportées aux besoins et enjeux.

Dans le prolongement de la première réforme statutaire, l'organisation des services a été territorialisée, tant pour répondre au besoin de proximité exprimé par élus et usagers et préparer la territorialisation politique (2^{ème} réforme statutaire), que pour redistribuer le développement du SDEA et renforcer la motivation et l'implication des équipes au bénéfice des territoires. Le maillage en 7 territoires, avec 4 centres et 6 antennes, facilite les relations et synergies entre acteurs élus, usagers et parties prenantes. Il intensifie l'efficacité et la réactivité du SDEA pour une gestion toujours plus rationnelle et efficiente, au service de l'intérêt général. Le Siège à SCHILTIGHEIM devient ainsi un centre de ressources, garant de la cohérence d'ensemble des méthodes et d'une mutualisation optimale des moyens.

2.1. Une organisation territorialisée

Sur le périmètre de compétence du SDEA, chaque délégué élu d'une collectivité membre est appelé à s'impliquer au niveau local, au niveau territorial et au niveau global. Chacun des trois niveaux dispose de ses attributions propres :

- niveau local : des attributions identiques à celles des instances délibérantes des communes et intercommunalités, en matière de définition des priorités d'investissements, des tarifs, du suivi des affaires locales, des liens avec l'utilisateur et d'attribution des marchés ;

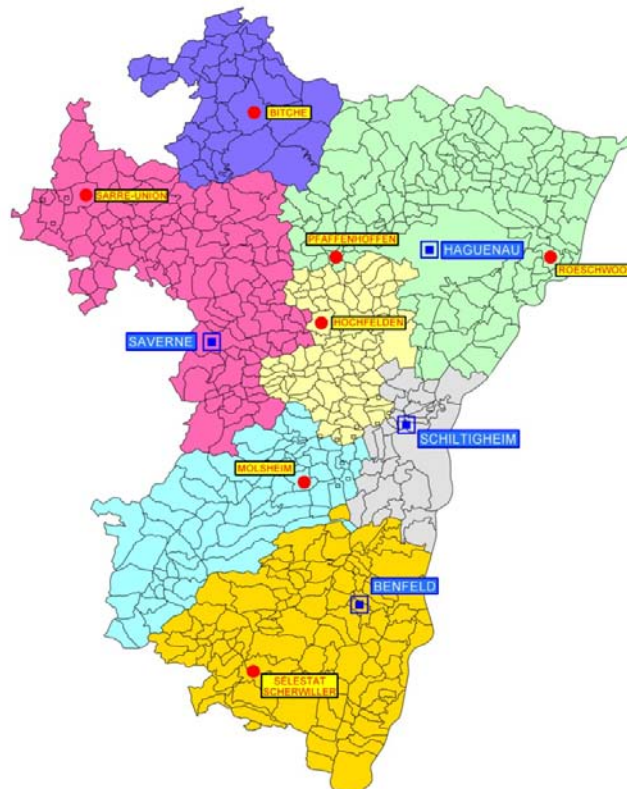


- niveau territorial (assemblée territoriale et conseil territorial) : le pilotage politique des moyens humains et matériels mobilisés au niveau des territoires, la concertation en vue de l'élaboration de projets structurants et la mise en commun des meilleures pratiques pour éclairer la politique territoriale ou globale en matière d'eau et d'assainissement ;
- niveau global (assemblée générale, conseil d'administration et commission permanente) : le pilotage politique global du SDEA, la prise en compte des enjeux techniques et financiers d'ensemble et la définition des politiques qui en découlent.

Parallèlement, dans le cadre de sa démarche pluriannuelle de territorialisation engagée depuis le début des années 2000, le SDEA assure une proximité et une réactivité renforcées du service au bénéfice des élus et usagers de l'ensemble des territoires d'Alsace. L'adhésion de collectivités du Haut-Rhin (en 2013) et de Moselle (dès janvier 2015) ont conduit le SDEA à adopter une nouvelle dénomination validée par l'Assemblée Générale de décembre 2013 : **SDEA Alsace-Moselle**.

Le SDEA s'organise ainsi autour :

- **d'un siège situé à Schiltigheim** : il regroupe les fonctions supports (ressources humaines, affaires juridiques - achats, finances – gestion des abonnés, contrôle interne et de gestion, management de la performance, communication) et les fonctions d'expertise technique (pôles réseaux, ouvrages - logistique, études, systèmes d'information). Il assure également un rôle de cohérence de la politique et des méthodes du SDEA, en particulier en s'appuyant sur le management par processus.
- **de centres par territoires pour le premier niveau de service global rendu** :
 - à Haguenau pour le territoire Nord du Bas-Rhin,
 - à Benfeld pour le territoire Sud, dénommé d'Alsace Centrale en 2014,
 - à Saverne pour le territoire Ouest du Bas-Rhin,
 - à Schiltigheim pour les territoires Centre Nord, CUS et Centre Sud du Bas-Rhin.
 - 2014/15 : création du territoire Est Mosellan.



- **d'antennes** : pour compléter le maillage du département, les différents centres SDEA s'appuient sur 5 antennes de deuxième niveau situées à Pfaffenhoffen, Hochfelden, Villé/Sélestat, Molsheim, et, depuis 2014, à Roeschwoog ; une sixième antenne est également prévue en 2015 à Bitche (depuis 2014, il existe également une permanence hebdomadaire à Sarre Union). Elles sont chargées, à une échelle locale, d'assurer les interventions techniques les plus courantes et d'apporter des réponses administratives rapides.

2.2. Les compétences exercées

A partir d'une vocation initiale contrôle-entretien des installations d'eau potable - puis d'assainissement - avec une organisation " artisanale " dans un environnement peu contraint, le SDEA a progressivement évolué vers un modèle institutionnel innovant et opérationnel de pointe en phase avec l'évolution des enjeux (notamment : gérer durablement les ressources en eau et milieux aquatiques / optimiser bilans énergétiques et carbone du cycle de l'eau / gérer durablement le patrimoine / mettre en œuvre des principes de solidarité / maîtriser l'évolution du prix de l'eau) et couvrant l'ensemble du cycle domestique de l'eau (cf. schéma ci-dessous) :

- Les études préalables-schémas directeurs, la conception et la construction de tous types d'ouvrages d'eau potable et d'assainissement.
- Le contrôle-entretien-exploitation-rénovation-amélioration-extension-renforcement de ces ouvrages, dans une approche de gestion durable du patrimoine.
- L'ingénierie administrative et financière et la gestion usagers-clients (domestiques, agricoles et industriels) des services concernés.
- La maîtrise d'ouvrage des installations.
- La gestion des eaux pluviales.
- Sur plusieurs périmètres pilotes, et en partenariat avec l'Agence de l'Eau Rhin Meuse et la Région Alsace, l'intervention de Missions Eau pour préserver durablement les ressources en eau en contribuant activement à faire évoluer les pratiques de tous les acteurs concernés (collectivités, agriculteurs, artisans, industriels, grand public).



2.3. Le centre de Schiltigheim

Le centre de Schiltigheim, avec une équipe de 130 agents, intervient au plus près du terrain en apportant aux élus et aux usagers des communes membres des réponses concrètes à leurs attentes. Il assure ainsi, dans les territoires Centre Nord, CUS et Centre Sud, les interventions techniques et administrative dans le domaine de l'eau potable et de l'assainissement, mais également la gestion des abonnés (facturation de l'eau, relève, remplacement des compteurs d'eau), l'exploitation des réseaux et des ouvrages d'eau potable et d'eaux usées, les études et le suivi des travaux courants, ainsi que la cartographie informatisée. La gestion administrative et financière des services d'eau et d'assainissement des territoires Centre et CUS y est également assurée, pour une population d'environ 398 000 habitants. Son organisation à l'appui des antennes de Hochfelden et de Molsheim lui permet d'assurer un service de proximité et d'accueillir élus et usagers dans ses locaux, centre ou antennes, pour toute démarche technique ou administrative courante.

2.4. Les chiffres-clés

➤ Périmètre géographique de compétence :

- Périmètre global : plus de 450 communes, 750 000 habitants,
- Périmètre « eau potable » : plus de 340 communes,
- Périmètre « eaux usées » : plus de 440 communes.

➤ Périmètre technique d'intervention :

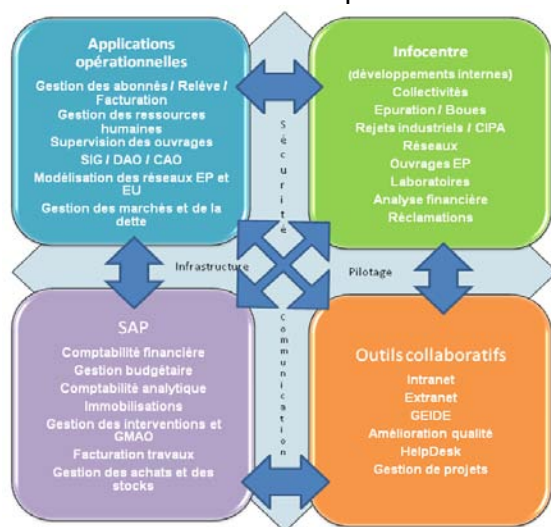
- Domaine « Eau potable » : plus de 4 000 km de réseaux, 18 000 appareils de lutte contre l'incendie, plus de 215 réservoirs, 290 sources, près de 120 puits pour un volume produit de 33 300 000 m³, plus de 185 stations de pompage, 110 stations de traitement.
- Domaine « Eaux usées » : plus de 5 800 km de réseaux, 150 000 bouches d'égouts, 680 stations de pompage, 80 stations d'épuration pour une capacité de traitement de plus de 670 000 équivalents-habitant, plus de 480 bassins d'orage et de dépollution.

➤ Ressources Humaines :

- Près de 550 agents dont 10 % de cadres supérieurs, 21% de cadres intermédiaires et 70% d'agents de terrain et de bureau (54% Siège et 46% Territoires).
- formation continue : 5,4 % de la masse salariale/an.
- moyenne d'âge : 40 ans.

➤ Moyens et Méthodes :

- Nouvelles technologies :
 - 400 postes informatisés, 22 stations graphiques DAO, 800 sites télégérés, 136 terminaux portables de chantiers, 12 terminaux de radio-relève des compteurs.



- Applications informatiques majeures : progiciel de gestion intégré SAP (1ère collectivité en France à être équipée), comprenant notamment la gestion financière, la GMAO, la gestion des achats et des stocks et le contrôle de gestion ; progiciel gestion des abonnés et édition des factures d'eau ; système d'information géographique DAO, CAO, automatisation, télégestion et supervision d'ouvrages, modélisation des réseaux eau et assainissement ; progiciels de gestion réseaux, ouvrages et assainissement non collectif, gestion des temps et des projets ; système d'information ressources humaines ; base de données infos centres : Internet, Intranet, Extranet.

- Un correspondant informatique et libertés (CIL) garantit les données à caractère personnel.

- Le management de la performance :
 - SDEA 1ère collectivité en France certifiée ISO 9001 en 2000 pour l'ensemble de ses compétences,
 - obtention de la certification Santé-Sécurité OHSAS 18 001 et environnementale ISO 14001: 2006 à 2008 - renouvellement en 2009,
 - évaluation « Exemplarité » au regard de la norme de Développement Durable ISO 26000 : une première en France,
 - reconnaissance EFQM 5* : niveau le plus élevé pour le modèle européen de management de l'excellence,
 - obtention du Prix Français de la Qualité et de la Performance en 2011 suite à une évaluation approfondie menée à l'appui du modèle européen d'excellence EFQM.

- Démarche de satisfaction et évaluation clients : enquêtes clients mystère et services rendus en complément des enquêtes de satisfaction élus et usagers réalisées de longue date.

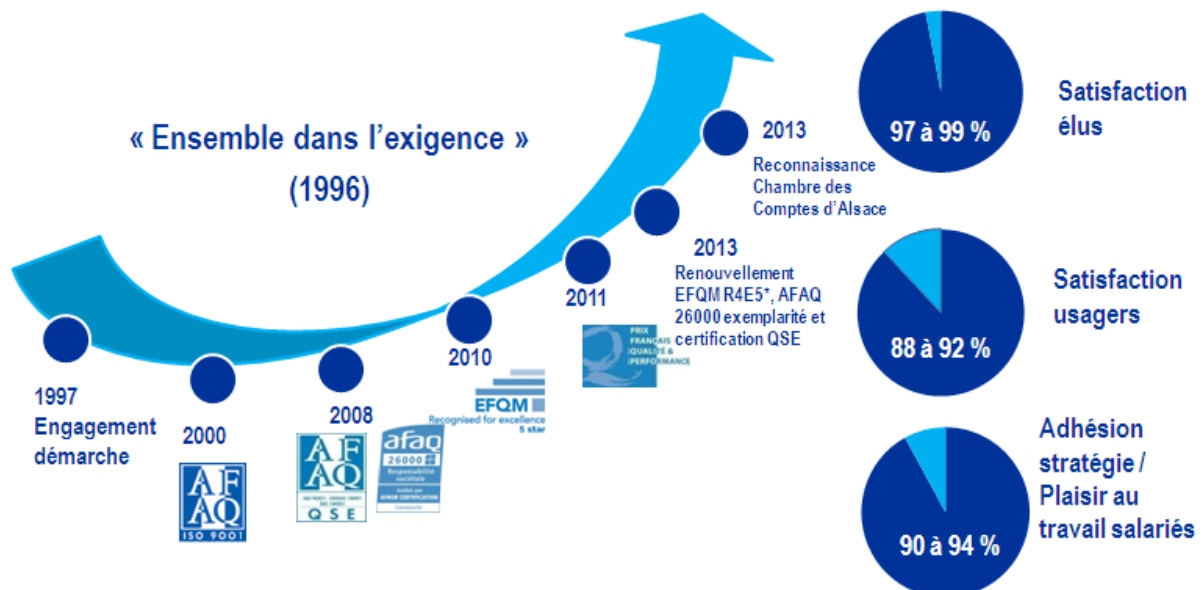
- Continuité du service : astreinte 24h/24, 365 jours par an, cellule « gestion de crise ».

- Moyens mobiles d'intervention : près de 300 véhicules et engins de toutes natures, polyvalents et spécialisés.

- Budget 2013 :
 - 118 millions d'euros en section de fonctionnement,
 - 58 millions d'euros en section d'investissement.

Une politique d'excellence durable autour de valeurs fortes que sont le meilleur service de l'intérêt général, la proximité, la transparence, la performance, la solidarité, et la gestion durable de l'eau.

La démarche d'Excellence du SDEA



Des évaluations de La Chambre Régionale des Comptes aux conclusions encourageantes (rapport d'observations - 2013)

Dans son rapport d'observations de 2013, la Chambre souligne

En matière institutionnelle et statutaire

- Les avancées très significatives obtenues depuis la mutation statutaire de 2008 pour :
 - Limiter le morcellement des transferts de compétences,
 - Soutenir l'effort de rationalisation de l'organisation territoriale,
 - Renforcer le rôle des élus par rapport à la gestion locale et développer l'esprit de responsabilité et de solidarité à tous niveaux.

En matière de management de la performance

- Le « Rôle précurseur du SDEA, avec sa double culture de service public et d'entreprise, par son engagement dans une démarche qualité, de performance et de développement durable » visant à « déployer les outils de management les plus avancés ».

En matière de management des achats

- La volonté de conforter « l'implication des élus locaux concernés dans les processus de décision impactant les territoires » et de « faciliter l'accès des marchés aux PME » à l'appui :
 - « d'un management structuré avec les fournisseurs », reconnu lors de l'attribution du Prix Français de la Qualité et de la Performance comme point fort,
 - de l'organisation opérationnelle et des outils mis en œuvre,
 - ainsi que des « contrôles hiérarchisés permettant de rationaliser et de sécuriser l'acte d'achat notamment lorsqu'il est décentralisé ».

En matière de gestion comptable et financière

- Une « gestion rigoureuse » des finances de notre Syndicat notamment :
 - « la santé financière du SDEA, apparaît bonne »,
 - « l'autofinancement élevé et en croissance »,
 - « la croissance continue des résultats » et,
 - « l'endettement modéré ».

En matière de gestion des stocks

- L'optimisation de la gestion des stocks.

En matière d'efficience et d'amélioration continue des moyens et méthodes

- « La productivité par agent » qui « a significativement progressé au cours de la période examinée »,
- L'effort permanent (...) d'optimisation de l'organisation, génératrice d'économies d'échelle », associé à « un taux d'absentéisme très bas »,
- Une gestion rigoureuse des carrières.

III. COMPTE RENDU FINANCIER

1. prix de l'assainissement			
a) tarif proportionnel	1,13 € HT/m ³	de 1 à 2 000 m ³ /an	
	1,09 € HT/m ³	de 2 001 à 6 000 m ³ /an	
	1,04 € HT/m ³	de 6001 à 12000 m ³ /an	
	0,75 € HT/m ³	12001 m ³ /an et +	
b) part fixe	72,82 € HT/ab/an		
2. éléments constitutifs du prix de l'assainissement		3. décomptes comparatifs	
		consommation de référence INSEE 120 m ³ /ab/an	
		2012	2013
		évolution %	
a) redevances perçues par collectivité	204,82 € HT	208,42 € HT	1,76 %
b) redevances pour le compte de tiers			
Agence de l'Eau Rhin Meuse . modernisation des réseaux de collecte : 0,274 €			
prix moyen du m³ (pour 120m³) hors redevances.	1,74 € HT		

prix moyen TTC du m³ pour une consommation annuelle de référence	40 m ³	3,45 €
	120 m ³	2,15 €
	10 000 m ³	1,45 €

4. éléments budgétaires		
a) recettes d'exploitation autres que la redevance assainissement		
- travaux remboursés par des tiers (y compris participation pour raccordement à l'égout)		216 496,39 €
- contributions pluviales		550 000 €
- autres (prime épurations, locations, trop-payés, remboursements par l'assurance,...)		290 800,14 €
b) dette		
- capital restant dû au 31.12.2013		2 687 560 €
- annuité		633 073,19 €
- durée d'extinction de la dette		1,24 année
c) épargne nette par m³ (moyenne sur 3 ans)		0,99 €
d) taux d'impayés		ND
e) abandon de créances		ND
f) travaux d'investissement réalisés		
- travaux sur réseaux, matériel et outillage		1 140 756 €
- travaux sur ouvrages		224 820 €
- équipement		
- autres (terrains, immobilisations incorporelles,...)		
5. commentaires		
collectivité assujettie à la T.V.A.		
mode d'encaissement des recettes : Trésorerie de MOLSHEIM		

IV. COMPTE RENDU TECHNIQUE

4.1. Données générales

Tableau n° 1 : données générales

communes membres : 12 nombre d'habitants : 29 382 (recensement 2009) nombre total d'abonnés assainissement : 8 694 volume total soumis à la redevance assainissement : 1 638 391 m ³ nombre d'abonnés par commune :					
Avolsheim	264	Ergersheim	392	Mutzig	1 293
Dachstein	549	Ernolsheim-sur-Bruche	636	Soultz les Bains	289
Dinsheim	555	Gresswiller	580	Still	622
Dorlisheim	908	Molsheim	2 252	Wolxheim	354

4.2. Inventaire des installations d'assainissement collectif

4.2.1. Collecte et transport des eaux usées et pluviales

Les réseaux de collecte des eaux usées et pluviales de la Communauté de Communes sont principalement de type unitaire. Les tableaux n° 2 et 3 en présentent les caractéristiques au 31 décembre 2013.

Tableau n° 2 : inventaire global des réseaux
(hors bassins d'orage, déversoirs et stations de pompage)

communes	canalisations (mètres)		regards de visite (unités)
	eaux usées	eaux pluviales	
Avolsheim	4 547	335	156
Dachstein	8 992	1 352	277
Dinsheim-Sur-Bruche	10 133	3 278	421
Dorlisheim	17 009	948	432
Ergersheim	6 017	3 139	248
Ernolsheim-sur-Bruche	15 371	4 931	530
Gresswiller	9 301	5 179	415
Heiligenberg	3 641	25	102
Molsheim	48 110	8 202	1 540
Mutzig	22 605	3 179	757
Soultz-Les-Bains	6 032	646	210
Still	11 854	2 068	385
Wolxheim	5 818	3 683	299
total	169 430	36 965	5 772

Tableau n° 3 : inventaire global des canalisations intercommunales, des bassins d'orage, des déversoirs et des stations de pompage

inventaires des canalisations intercommunales (mètres)	bassins d'orage (unités)	déversoirs d'orage (unités)	stations de pompage (unités)
20 202	24	69	16

Le détail des différents tronçons intercommunaux figure en annexe n° 1.

D'une manière générale, les données d'inventaire des tableaux précédents ont été revues dans le cadre de la refonte du système d'information géographique du SDEA, afin d'améliorer encore la précision des informations fournies.

4.2.2. Traitement des eaux usées et pluviales : station d'épuration de Molsheim

Tableau n° 4 : caractéristiques générales de l'installation

Localisation	Commune de Molsheim
Exutoire	la Bruche
filière d'épuration	boues activées en aération prolongée
année de mise en service	1976 (mise à niveau de la station en 2001 pour la filière eau et 2009 pour la filière boue)
effluents traités	effluents domestiques et industriels
capacité nominale	32 000 EH , soit 1 900 kg/j de pollution organique (exprimée en kg de DBO ₅ /j).
capacité hydraulique	10 120 m³/j.

4.2.3. Traitement des eaux usées et pluviales : station d'épuration d'Ernolsheim sur Bruche

Tableau n° 5 : caractéristiques générales de l'installation

Localisation	Commune d'Ernolsheim-sur-Bruche
Exutoire	la Bruche
filière d'épuration	boues activées en aération prolongée
année de mise en service	2001
effluents traités	effluents domestiques et industriels agroalimentaires
capacité nominale	18 000 EH , soit 1 056 kg/j de pollution organique (exprimée en kg de DBO ₅ /j).
capacité hydraulique	4 500 m³/j.

4.3. Contrôle, entretien, exploitation des ouvrages de collecte et de transport des eaux usées

4.3.1. Gestion des plans des réseaux

4.3.1.1. Instruction des DICT (déclaration d'intention de commencement de travaux)

Le SDEA assure, pour les réseaux d'assainissement, l'instruction des DICT des concessionnaires et entreprises intervenant dans le périmètre de la collectivité.

4.3.1.2. Mise à jour des plans des réseaux d'assainissement

Le tableau n° 6 ci-après récapitule les dates de mise à jour des plans pour les différentes communes.

Tableau n° 6 : mise à jour des plans des réseaux

communes	dates de mise à jour sur support informatique
Avolsheim	03/07/2012
Dachstein	10/09/2013
Dinsheim	02/08/2012
Dorlisheim	05/08/2013
Ergersheim	02/08/2012
Ernolsheim-sur-Bruche	14/08/2012
Gresswiller	06/08/2012
Heiligenberg	27/01/2014
Molsheim	25/07/2013
Mutzig	05/08/2013
Soultz-les-Bains	03/08/2012
Wolxheim	03/08/2012
plan général*	23/04/2014

* joint en annexe

L'ensemble des plans des réseaux d'assainissement est informatisé.

4.3.2. Surveillance et entretien des ouvrages de collecte et de transport des eaux usées et pluviales

Le SDEA assure la surveillance et le maintien en bon état des ouvrages de collecte et de transport d'eaux usées et pluviales. Il effectue à ce titre les interventions suivantes : vérification du bon fonctionnement des ouvrages d'assainissement, vidange périodique de l'ensemble des bouches d'égout, nettoyage préventif des conduites et ouvrages, débouchage de la partie publique des branchements.

A partir de la vérification par le chef de secteur de l'état d'envasement des réseaux et de la surveillance du bon fonctionnement des ouvrages, les travaux d'entretien principaux présentés dans les tableaux n° 7 à 9 ont été réalisés en 2013 sur les réseaux d'assainissement.

Tableau n° 7 : récapitulatif des travaux d'entretien réalisés

	année 2011	année 2012	année 2013	unités
vidange de bouches d'égout	6 294	7 470	7 582	pièces
rinçage par haute pression	22 891	26 642	26 045	mètres
nettoyage par obus mousse		60	204,53	mètres
débouchages de branchements	20	43	27	unités

Tableau n° 8 : détails par commune de l'entretien des réseaux communaux

communes	vidanges de bouches d'égout (unités)	rinçage des canalisations par haute pression (mètres)	nettoyage par obus mousse (mètres)	débouchages des branchements particuliers
Avolsheim	346	822	0	0
Dachstein	331	1 355	0	2
Dinsheim-Sur-Bruche	357	1 526	0	0
Dorlisheim	618	2 005	0	0
Ergersheim	254	1 235	0	1
Ernolsheim Sur Bruche	1 177	2 440	0	1
Gresswiller	382	2 031	0	5
Molsheim	2 073	6 414	0	9
Mutzig	906	2 892	0	7
Soultz-Les-Bains	496	779	0	0
Still	370	1 490	0	0
Wolxheim	282	1 025	0	2
total	7 582	24 014	0	27

Tableau n° 9 : entretien des réseaux intercommunaux

rinçage des canalisations (mètres)	nettoyage par obus mousse (mètres)	nettoyage de stations de pompage (unités)	nettoyage de bassin d'orage (unités)
2 031	204,53	13	7

Environ 180 tonnes de sables ont été extraites du réseau public d'assainissement de la Communauté de Communes. Ces sables sont égouttés sur l'aire de dépotage des sables de la station d'épuration de Molsheim. L'eau d'égouttage est traitée à la station d'épuration et les sables sont acheminés vers le site de l'entreprise Lingenheld Environnement.

4.3.3. Bilan des interventions et du fonctionnement des stations de pompage d'eaux usées

En 2013, les seize stations de pompage d'eaux usées ont fait l'objet de soixante-douze visites de maintenance préventive :

- visites simples avec relèvement des indicateurs électriques des installations, vérification des caractéristiques électriques, du bon fonctionnement des ouvrages et nettoyage des bâches, selon une fréquence adaptée aux caractéristiques des stations (débits, sensibilité du milieu récepteur et de l'environnement...);
- visites approfondies avec examen des pompes et vérification de leur bon fonctionnement.

En complément des interventions préventives, la maintenance des stations de pompage a nécessité des interventions spécifiques concernant le dépannage, la réparation ou le remplacement d'équipements électriques, électromécaniques ou de tuyauterie. Le détail de ces interventions est présenté en annexe n° 3.

La consommation électrique globale des stations de pompage d'eaux usées est de 118 545 kWh pour l'année 2013. Son évolution entre 2010 et 2013 est présentée sous forme de graphique joint en annexe n° 4. Cette consommation est marquée par une hausse de 2012 à 2013, et concerne principalement les ouvrages d'Ergersheim - piste cyclable canal. Elle ne représente de fait qu'un retour à une facturation normale après un rattrapage de facturations électriques des années précédentes (dysfonctionnement du compteur électrique).

4.3.4. Travaux de réparation sur réseau

Divers travaux de réparation ont été réalisés sur le réseau d'assainissement au courant de l'année 2013, dont la liste est disponible en annexe n° 2.

4.3.4.1. Remarques diverses concernant l'entretien du réseau

A partir du centre d'intervention de Schiltigheim, nos techniciens assurent la surveillance et le contrôle des installations d'assainissement du périmètre. Les observations relevées en cours d'année sont présentées ci-après :

Tableau n° 10 : récapitulatif de points noirs du réseau de collecte

commune	rue	tronçons	longueur
Avolsheim	route du Vin	67376 à 67378	126,32
Ernolsheim/Bruche	rue des Alouettes	34374 à 34376 34380 à 34382	220,34
Ernolsheim/Bruche	rue de Kolbsheim	34394	7,01
Gresswiller	rue de la Bruche	138693 à 138696	43
Gresswiller	rue de Dinsheim	84018	4,38
Gresswiller	rue du Moulin	84044 à 84047	50,79
Gresswiller	place des Sports	84313 à 84314 84324 à 84326	25,99
Molsheim	rue Ecospace	104393 – 104394	78,41
Molsheim	route des Loisirs	102405 – 102406	108,40
Molsheim	rue des Perdrix	104391 à 104392	144,43
Mutzig	rue des Jardiniers	234263	55,04
Soultz-les-Bains	rue de Biblenheim	134321 – 5842	52,50
Soultz-les-Bains	chemin du Liesbuehl	4824	60,80
Still	rue du Calvaire	300105	26,88
Wolxheim	rue de l'Ile	96763 à 96765 96778 à 96779	111,28
Wolxheim	rue de Molsheim	96932 à 96933	51,31

4.3.5. Contrôle des installations privées d'assainissement

Dans le cadre du contrôle des installations sanitaires intérieures, le SDEA réalise les missions suivantes :

- conseil aux particuliers, installateurs sanitaires, architectes et maîtres d'œuvre ;
- établissement des projets d'arrêté d'autorisation de déversement avec plans rectifiés ;
- contrôle de l'exécution des travaux d'installations privées à tranchée ouverte ;
- réalisation des plans de récolement des travaux et archivage.

L'objectif de cette démarche est à la fois de protéger les usagers du service de l'assainissement de désagréments (refoulements d'eaux usées dans les sous-sols, difficultés d'écoulement, mauvaises odeurs) résultant d'installations privées mal conçues ou mal réalisées et d'utiliser de façon optimale les installations publiques de collecte et de dépollution des eaux usées.

Le SDEA a instruit en 2013 soixante-dix-huit dossiers (cf. tableau n° 11).

Tableau n° 11 : contrôle des installations intérieures

dossiers	2011 (unités)	2012 (unités)	2013 (unités)
immeubles collectifs	11	11	10
industriel	17	5	14
habitation monofamille	61	58	54
total	89	74	78

4.3.6. Enquêtes chez les particuliers

Diverses enquêtes peuvent être réalisées chez les particuliers et les industriels, à leur initiative ou à la demande de la collectivité.

Ces enquêtes ont pour objectif de vérifier la conformité du raccordement au réseau public d'assainissement des immeubles désignés ou de déterminer l'origine des difficultés d'écoulement, de refoulements ou de mauvaises odeurs subies par les particuliers.

4.3.7. Contrôle des rejets industriels

Les tableaux ci-dessous recensent les différents industriels conventionnés raccordés sur les deux stations d'épuration de la communauté de communes :

Tableau n° 12 : industriels raccordés à la station d'épuration de Molsheim

industriels raccordés à la station d'épuration de Molsheim					
industriels	communes	convention spéciale de déversement		bilans sur les rejets	
		date de signature	durée	oui	non
Mercedes Benz	Molsheim	18/02/2004	10 ans	X	
Muller Outils	Molsheim	28/05/2003	10 ans		X
Osram	Molsheim	01/01/1997	10 ans		X
Iller Distribution	Molsheim	15/09/2011	10 ans	X	

Tableau n° 13 : industriels raccordés à la station d'épuration d'Ernolsheim-sur-Bruche

industriels raccordés à la station d'épuration d'Ernolsheim-sur-Bruche					
industriels	communes	convention spéciale de déversement		bilans sur les rejets	
		date de signature	durée	oui	non
Iller	Altorf	01/01/2002	10 ans	X	
L&L (ex-Core-Products)	Altorf	30/03/2007	10 ans	X	
Mercedes Benz	Molsheim	18/02/2004	10 ans	X	
Millipore	Molsheim	18/03/2011	10 ans	X	
Siebert	Ergersheim	28/07/2006	10 ans		X
Sulzbad	Soultz-les-Bains	01/07/2001	10 ans		X
Lucien Doriath	Soultz-les-Bains	en cours	-		

4.3.7.1. Société BAZIN (anciennement Charcuterie ILLER)

Des bilans pollution sont réalisés par un laboratoire externe sur les rejets de la société BAZIN. Les moyennes des résultats des analyses effectuées en 2013 sont récapitulées dans le tableau suivant :

Tableau n° 14 : moyenne des résultats (bilans + autocontrôles)

date	débit (m ³ /j)	DCO (kg/j)	DBO ₅ (kg/j)	MEST (kg/j)	NTK (kg/j)	PT (kg/j)	SEC (kg/j)
valeurs limites	350	310	125	100	12	4	35
moyenne 2009	183	169	97	64	11	4,3	13
moyenne 2010	180	221	139	81	16	3,6	23
moyenne 2011	173	158	117	66	17	6,2	36
moyenne 2012	302	274	158	109	14	5,7	79
moyenne 2013 (bilans IRH)	295	266	106	114	13	8,7	9
% convention en 2013	84 %	86 %	85 %	114 %	105 %	218 %	26 %

DCO : demande chimique en oxygène

DBO₅ : demande biochimique en oxygène

MEST : matières en suspension totales

NTK : azote total Kjeldahl

PT : phosphore total

SEC : substances extractibles au chloroforme

Les moyennes des rejets en matières en suspension, azote et phosphore sont supérieures aux valeurs souscrites dans la convention spéciale de déversement (CSD). Les charges rejetées représentent environ 2 200 équivalents-habitant calculés sur le paramètre DCO.

4.3.7.2. ILLER DISTRIBUTION

La société Iller Distribution, qui fabrique des produits de boucherie et de charcuterie destinés essentiellement aux restaurants, a été conventionnée le 15 septembre 2011. Les chiffres résultant des contrôles extérieurs sont présentés dans le tableau ci-après.

Tableau n° 15 : moyenne des résultats

date	débit (m ³ /j)	DCO (kg/j)	DBO ₅ (kg/j)	MEST (kg/j)	NTK (kg/j)	PT (kg/j)	SEC (kg/j)
valeurs limites	42	35	10	6	2	1	6,3
résultats 2011	37,7	22,3	7,9	10,6	2	2,1	1,1
résultats 2012	27,8	28,2	16,3	6,2	1,2	0,9	0,9
résultats 2013	41,5	28,0	11,5	10,5	1,3	0,8	0,7
% convention en 2013	99 %	80 %	115 %	175 %	65 %	80 %	11 %

DCO : demande chimique en oxygène

DBO₅ : demande biochimique en oxygène

MEST : matières en suspension totales

NTK : azote total Kjeldahl

PT : phosphore total

SEC : substances extractibles à l'hexane

Les flux rejetés sont inférieurs aux seuils de la convention spéciale de déversement (CSD) exceptés pour la DBO₅ et les MES.

4.3.7.3. Société OSRAM

Les effluents rejetés par la Société OSRAM, fabricant et importateur de lampes d'éclairage, représentent une pollution réduite et ne posent aucun problème particulier.

4.3.7.4. Société MERCEDES-BENZ Molsheim

MERCEDES-BENZ Molsheim, concessionnaire et réparateur de véhicules, est lié à la Communauté de Communes et au SDEA par une convention spéciale de déversement depuis février 2004.

L'entreprise présente trois points de rejet :

- point 1 : ateliers 1 à 3, locaux administratifs et transporteur. Rejets vers la station d'épuration de Molsheim ;
- point 2 : restaurant d'entreprise et « drugstore ». Rejets vers la station d'épuration d'Ernolsheim-sur-Bruche ;
- point 3 : ateliers 4 à 10. Rejets vers la station d'épuration d'Ernolsheim-sur-Bruche.

Ces points font l'objet de campagnes de contrôles externes depuis 2006.

Suite à ces campagnes, les valeurs souscrites dans la convention spéciale de déversement ont été actualisées en 2008 par le biais d'un avenant.

Les résultats des campagnes de mesure débit-pollution sont repris dans les tableaux ci-après :

Tableau n° 16 : moyenne des bilans, point 1

point 1	débit (m³/j)	pH	DCO (kg/j)	DBO5 (kg/j)	MEST (kg/j)	NTK (kg/j)	PT (kg/j)	Hc (kg/j)	SEC (kg/j)
valeurs limites	30	5,5 – 8,5	20	10	15	5	1	0,1	1
moyenne 2009	6,5	8,6	4,3	1,3	2,2	0,90	0,07	0,02	0,38
moyenne 2010	8,8	8,4	6,7	1,7	3,1	0,94	0,08	0,003	1,19
moyenne 2011	14	8,4	13	4,6	6,7	2,3	0,21	0,001	0,95
moyenne 2012	9,3	8,3	7,3	2,9	3,6	1,4	0,12	-	0,5
moyenne 2013	13	8,3	11,7	2,5	4,5	1,3	0,11	0,008	0,45
% convention en 2013	43 %	-	59 %	25 %	30 %	26 %	11 %	-	45 %

Tableau n° 17 : moyenne des bilans, point 2

point 2	débit (m³/j)	pH	DCO (kg/j)	DBO5 (kg/j)	MEST (kg/j)	NTK (kg/j)	PT (kg/j)	Hc (kg/j)	SEC (kg/j)
valeurs limites	25	5,5 – 8,5	20	15	8	1	1	0,005	0,5
moyenne 2009	9,3	7,3	8,3	4,5	2,2	0,49	0,09	0,002	1,1
moyenne 2010	22	7,3	33	18	12,1	2,4	0,55	0,041	5,1
moyenne 2011	19	7,5	16	9,6	6	1,4	0,33	0,001	2
moyenne 2012	12	8,3	16	6,6	6	1,4	0,17	0,006	1,2
moyenne 2013	18,1	7,6	22	9	10,5	1,8	0,44	0,16	1,8
% convention en 2013	72 %	-	110 %	60 %	131 %	180 %	44 %	320 %	360 %

Tableau n° 18 : moyenne des bilans, point 3

point 3	débit (m³/j)	pH	DCO (kg/j)	DBO5 (kg/j)	MEST (kg/j)	NTK (kg/j)	PT (kg/j)	Hc (kg/j)	SEC (kg/j)
valeurs limites	16	5,5 – 8,5	20	10	10	2	1	0,016	0,5
moyenne 2009	6,9	8	7,5	2,6	3,1	1,36	0,13	0,006	0,72
moyenne 2010	7,7	8,1	6,1	1,6	2,4	0,73	0,08	0,002	1,08
moyenne 2011	8,9	7,9	6,4	2,1	3,9	0,94	0,11	0,001	0,38
moyenne 2012	13,4	7,7	16	6,2	9,7	1,42	0,15	0,0003	0,96
moyenne 2013	31,9	7,5	10,9	3,6	5,7	1,1	0,12	0,008	0,82
% convention en 2013	199 %	-	55 %	36 %	57 %	55 %	12 %	50 %	166 %

DCO : demande chimique en oxygène
 DBO₅ : demande biochimique en oxygène
 MEST : matières en suspension totales
 Hc : hydrocarbures totaux

NTK : azote total Kjeldahl
 PT : phosphore total
 SEC : substances extractibles au chloroforme

Le point de rejet n° 2 présente, comme en 2013, des dépassements par rapport aux valeurs limites de rejet, notamment sur l'azote, les hydrocarbures et les graisses, sans conséquence majeure pour la station d'épuration d'Ernolsheim/Bruche, les rejets étant faibles en valeur absolue.

Les volumes rejetés au point n° 3 sont au plus haut depuis 2009, des dépassements du seuil de rejet ayant été observés sur les 3 bilans de l'IRH.

La convention de rejet actuelle arrivant à échéance, des rencontres avec les représentants de l'entreprise ont eu lieu en 2013. Les valeurs limites ont été revues légèrement à la hausse et la nouvelle convention est en cours de signature.

4.3.7.5. Société MILLIPORE

La Société MILLIPORE, fabricant de filtres et éléments filtrants, a réalisé des modifications dans l'agencement et l'aménagement des bâtiments. Une convention spéciale de déversement a été conclue avec l'entreprise en 2011. Celle-ci est en cours de mise à jour afin de prendre en compte notamment la surveillance de 4 points de rejets au lieu de 3 auparavant.

Les moyennes des résultats obtenus en 2013 sont récapitulées dans le tableau n° 19.

Tableau n° 19 : moyenne des bilans 2013

	volume journalier (m ³ /j)	DCO (kg/j)	MEST (kg/j)	DBO ₅ (kg/j)	NTK (kg/j)	Ptot (kg/j)	AOX (g/j)
limites CSD	175	100	45	30	10	2	40
moyenne 2011	186,5	100,3	43,9	22,3	5,6	1,03	66,3
moyenne 2012	212,8	105	29,5	20,7	6,9	0,99	95,5
moyenne 2013	261,4	116	60,6	28,8	9,1	1,8	114,4
% de la convention en 2013	149 %	116 %	135 %	96 %	91 %	90 %	286 %

DCO : demande chimique en oxygène
MEST : matières en suspension totales
AOX : halogène organique adsorbable

NTK : azote total Kjeldahl
PT : phosphore total
DBO₅ : demande biochimique en oxygène

Des dépassements importants des seuils de rejet sont à noter en 2013, notamment sur les volumes, les MES et les AOX. La charge de pollution rejetée représente environ 970 équivalents-habitant calculés sur le paramètre DCO.

4.3.7.6. Société MESSIER BUGATTI

L'entreprise, spécialisée dans l'industrie de l'aéronautique de l'espace, ne rejette au réseau public d'assainissement que des eaux usées domestiques.

4.3.7.7. Société L&L (ex-Core Products)

L'entreprise L&L Products fabrique des inserts de flancs automobiles.

Les résultats des bilans 24 h sont récapitulés dans le tableau.

Tableau n° 20 : moyenne des résultats

	volume journalier (m³/j)	DCO (kg/j)	MEST (kg/j)	DBO ₅ (kg/j)	NTK (kg/j)	Ptot (kg/j)	Hc (kg/j)
limites CSD	12	7,2	8,4	3,0	1,2	0,12	0,024
moyenne 2009	10,1	4,5	1,5	1,8	0,84	0,10	0,01
moyenne 2010	17,1	6,1	2,2	1,9	1,1	0,15	0,002
moyenne 2011	19	8,3	3,1	3,8	1,5	0,14	0,00
moyenne 2012	8,6	4,6	1,2	1,4	0,95	0,08	0,00
moyenne 2013	6,7	1,7	0,46	0,63	0,36	0,04	0,00
% de la convention en 2013	56 %	24 %	6 %	21 %	30 %	31 %	-

DCO : demande chimique en oxygène

MEST : matières en suspension totales

DBO₅ : demande biochimique en oxygène

Hc : hydrocarbures totaux

NTK : azote total Kjeldahl

PT : phosphore total

SEC : substances extractibles au chloroforme

Les effluents rejetés représentent une pollution réduite.

4.3.7.8 Société SIEBERT

La société Siebert à Ergersheim, spécialisée dans l'abattage et la transformation de volailles et lapins, possède sa propre station d'épuration, mais conserve un by-pass de secours actionné au moyen d'une vanne vers la station d'Ernolsheim-sur-Bruche.

Du fait de la prolongation des travaux d'agrandissement de sa station d'épuration, comprenant notamment l'extension du bassin tampon, la société a bénéficié, en 2013, de la prorogation de son arrêté temporaire de rejet des eaux usées industrielles jusqu'au 30 juin 2014.

4.3.7.9 Société LUCIEN DORIATH

La société Lucien Doriath procède à l'élevage et l'abattage de canards gras, ainsi que le conditionnement de produits à base de viande de canard.

L'entreprise s'étend sur son site situé à Soultz-Les-Bains. Une fois les installations finalisées – un suivi du SDEA est assuré au titre du contrôle des installations privatives d'assainissement – une autorisation de rejet sera mise en place en 2014 afin de définir précisément les limitations de l'entreprise.

4.3.8. Autosurveillance du réseau d'assainissement

15 déversoirs d'orage sont concernés par une obligation d'autosurveillance, récapitulés dans le tableau n° 21 ci-après :

commune	adresse	volume déversé m ³	temps déversement cumulé	charge DCO déversée estimée	nombre d'épisodes
réseau de la STEP de Molsheim					
Dinsheim / Bruche	DO 4001 rue de la Gare	équipements en cours de définition			
Dinsheim / Bruche	DO 7001 rue des Prés				
Dorlisheim	DO 3001 rue de la Commanderie				
Molsheim	DO 1001 rue des Etangs				
Molsheim	DO 2001 rue des Remparts				
Molsheim	DO 3001 rue des Tanneurs				
Molsheim	DO 4001 piste cyclable (vers STEP)				
Molsheim	DO 6001 ZI de la Hardt				
Mutzig	DO 1001 chemin rural				
Mutzig	DO 3001 rue des Jardiniers				
Mutzig	DO 5001 rue Saint Jacques				
réseau de la STEP d'Ernolsheim-sur-Bruche					
Ergersheim	DO 2001 (piste cyclable) rue de la Tuilerie	équipements en cours de définition			
Ernolsheim / Bruche	DO 5001 rue de la Bruche				
Ernolsheim / Bruche	DO 10001 rue du Moulin				
Wolxheim	DO 7001 rue des Violettes				

4.4. Contrôle, entretien, exploitation de la station d'épuration de Molsheim

Le SDEA assure la surveillance, le bon fonctionnement et le maintien en bon état des ouvrages de traitement des eaux usées et pluviales, en visant les meilleures performances possibles dans les limites fonctionnelles des ouvrages, tout en veillant à l'optimisation des coûts du service rendu.

4.4.1. Pollution admise sur l'installation

Le tableau n° 22 présente le bilan des charges hydrauliques, particulières (MEST), organiques (DBO₅ et DCO), azotées (NTK) et phosphorées (PT) reçues par la station d'épuration au cours de l'année 2013. L'évolution annuelle des débits et des charges des effluents en entrée de la station d'épuration est présentée sur les graphiques en annexe n° 5.

Tableau n° 22 : caractéristiques des effluents entrants

	débits	pollution particulaire	pollution organique		azote	phosphore
	m ³ /j		MEST	DBO ₅		
valeurs nominales	10 120	2 800 kg/j	1 900 kg/j	3 100 kg/j	460 kg/j	120 kg/j
nombre d'échantillons analysés en 2013	365	53	25	53	25	25
moyenne	8 583	1 195 kg/j	1 154 kg/j	2 442 kg/j	266 kg/j	35 kg/j
% par rapport aux valeurs nominales	85 %	35 %	53 %	72 %	56 %	27 %

source : données autocontrôle

MEST : matières en suspension totales

DBO₅ : demande biochimique en oxygène

NTK : azote total Kjeldahl

PT : phosphore total

DCO : demande chimique en oxygène

Les pourcentages de la charge nominale sont calculés chaque jour d'analyse en tenant compte de la charge nominale en-dessous ou au-dessus du débit de référence. La moyenne annuelle est la moyenne de ces valeurs.

Sur la base du paramètre DCO, le plus représentatif de la pollution organique, la quantité de pollution traitée correspond en moyenne à 22 200 EH (hypothèse : 110 g DCO/EH/j).

L'analyse des graphiques n° 4 et n° 5 de l'annexe n° 5 met en évidence, d'une part une augmentation conséquente des débits admis liés à la pluviométrie élevée enregistrée en 2013 (795 mm en 2013 contre 664 mm en 2012), et d'autre part une stabilité des charges de pollution entrantes.

4.4.2. Qualité de traitement

Le tableau n° 23 dresse le bilan des résultats obtenus suivant les trois critères principaux permettant de caractériser le fonctionnement d'une station d'épuration, à savoir la concentration et la charge des effluents en sortie et le rendement d'abattement de la pollution pour les différents paramètres.

Les graphiques n° 6, 7 et 8 de l'annexe n° 5 montrent l'évolution des concentrations résiduelles en pollution particulaire, carbonée, azotée et phosphorée.

Tableau n° 23 caractéristiques de l'eau traitée

	pollution particulaire	Pollution organique		azote			phosphore
	MEST	DBO ₅	DCO	NTK	NH ₄ ⁺	NGL	PT
nombre d'échantillons analysés	53	25	53	25	25	25	25
concentrations de l'eau traitée (mg/l)	2,8	3,9	16	2,5	1,4	3,6	0,70
niveaux de rejet exigés (mg/l)	26	17	60	8	5	15	2
flux rejetés avec l'eau traitée (kg/j)	25	34	138	22	13	32	6
flux maximums tolérés (kg/j)	280	190	620	92	51	152	24
rendements épuratoires	98 %	97 %	94 %	92 %	93 %	88 %	82 %
rendements minimums exigés	90 %	90 %	80 %	80 %	92 %	80 %	80 %

source : données autocontrôle

NH₄⁺ : azote ammoniacal

NGL : azote global

MEST : matières en suspension totales

NTK : azote total Kjeldahl

DBO₅ : demande biochimique en oxygène

DCO : demande chimique en oxygène

PT : phosphore total

Les valeurs moyennes consignées dans le tableau n° 22 ci-dessus sont très bonnes sur tous les paramètres, comparées aux seuils définis dans l'arrêté préfectoral d'autorisation de rejet.

Les graphiques n° 6, 7 et 8 de l'annexe n° 5 attestent également de la bonne qualité de l'eau traitée tout au long de l'année.

En examinant plus précisément les 53 bilans réalisés en 2013, on s'aperçoit que 5 bilans présentaient des dépassements des normes de rejet autorisées : en effet, à 5 reprises le rendement minimum exigé (80 %) n'a pas été atteint pour le traitement du phosphore, alors que la concentration de l'eau traitée et le flux rejeté étaient systématiquement conformes. Ces non-respects des rendements minimums requis s'expliquent par de faibles concentrations en phosphore en entrée de station. Une solution d'injection importante de réactif qui permettrait de diminuer la concentration en sortie, entrainerait néanmoins une sur-production de boues et des coûts supplémentaires. Ce choix n'est pas retenu en raison des concentrations et des charges en sortie qui restent respectées, avec un impact sur le milieu récepteur maîtrisé.

Ces 5 bilans non conformes pour le paramètre du phosphore, conduisent à conclure que **le traitement de la pollution de la station d'épuration de Molsheim n'a pas atteint la totalité des seuils définis par l'arrêté préfectoral** d'autorisation de rejet. Le caractère exceptionnel de cette situation ne justifie pas d'action particulière à ce stade.

Le taux de conformité des performances épuratoires est ressorti à **91 %** en 2013 (indicateur P254-3).

4.4.3. Impact des rejets sur le milieu récepteur

L'arrêté préfectoral d'autorisation de rejet prévoit un suivi de la qualité du milieu naturel. Les résultats de ce suivi sont présentés et comparés à l'objectif de qualité de la Bruche dans le tableau n° 24.

Tableau n° 24 : suivi de la qualité de la Bruche

point de prélèvement par rapport au rejet de la station d'épuration	Date	MEST mg/l	DCO mg/l	DBO ₅ Mg/l	N-NTK mg/l	N-NH ₄ ⁺ mg/l	N-NO ₃ ⁻ mg/l	PT mg/l	hydrocarbures mg/l
50 m amont	07/01/13	5,80	6,60	3,80	0,20	0,20	1,09	0,01	-
50 m aval	07/01/13	7,20	8,10	3,80	0,40	0,30	1,10	0,01	-
1 000 m aval	07/01/13	5,80	6,20	4,70	0,20	0,20	1,11	0,01	-
50 m amont	09/04/13	2,00	5,20	1,40	0,50	0,20	1,09	0,05	-
50 m aval	09/04/13	1,80	7,10	1,80	0,80	0,20	1,57	0,12	-
1 000 m aval	09/04/13	1,20	4,10	1,30	0,40	0,20	1,17	0,05	-
50 m amont	08/07/13	6,00	7,00	1,60	0,60	0,10	0,95	0,12	-
50 m aval	08/07/13	6,00	6,90	1,80	0,70	0,20	0,99	0,14	-
1 000 m aval	08/07/13	6,20	7,30	1,90	0,80	0,10	0,96	0,12	-
50 m amont	21/10/13	9,60	12,00	1,20	0,60	0,10	0,98	0,07	-
50 m aval	21/10/13	8,60	12,00	1,10	0,70	0,10	1,10	0,07	-
1 000 m aval	21/10/13	10,00	11,00	1,00	0,70	0,10	0,93	0,06	-
objectif de qualité 1B		< 30	25-40	5-10	-	0,38-1,56	< 9,9	-	-

Le tableau ci-dessus met en évidence le faible impact des rejets de la station d'épuration de Molsheim vers le milieu récepteur, puisque l'ensemble des paramètres n'est modifié que dans des proportions très réduites. Lors des quatre campagnes d'analyses effectuées, l'objectif de qualité 1B est atteint pour tous les paramètres en amont et en aval de la station.

4.4.4 Surveillance de la présence de micropolluants

Dans le cadre de l'action nationale de recherche et de réduction des rejets de substances dangereuses dans l'eau (RSDE), quatre campagnes d'analyse de 64 micropolluants (hydrocarbures, PCB, métaux lourds, pesticides...) ont été réalisées sur les eaux rejetées au milieu naturel en 2012 .

Les résultats sont comparés aux normes de qualité environnementales et après prise en compte de la sensibilité du milieu récepteur, les paramètres à suivre en 2013 et 2014 pour la station d'épuration sont définis. A noter que la campagne initiale devra être reconduite au bout de trois ans, soit en 2015.

A l'issue de cette campagne initiale, il ressort que cinq paramètres ont fait l'objet d'un suivi en 2013 : le Chloroforme, le Cuivre, le Zinc, le Diuron et l'Oxadiazon. Cette campagne sera reconduite en 2014.

4.4.5. Production et élimination des boues

4.4.5.1. Production annuelle de boues

En 2013, la station a produit environ **478 tonnes** de matières sèches de boues.

Sur la base d'une production de boues annuelle de 25 kg de matières sèches par habitant et par an, la station aura produit pour l'année 2013 une quantité de boues correspondant approximativement à 19 100 équivalents-habitant. Ce chiffre est parfaitement cohérent avec celui calculé précédemment (voir § 4.4.1.).

L'évolution pluriannuelle de la production de boues figure sur le graphique n° 9 en annexe n° 5. Elle montre une stabilité de la production de boues depuis 3 ans : cela s'explique par une meilleure gestion des boues ; la fiabilité de la nouvelle filière boues permet d'extraire régulièrement des boues et de maintenir une concentration de boues faible dans le bassin d'aération de la station d'épuration.

4.4.5.2. Qualité des boues

Les boues ont fait l'objet de plusieurs analyses réglementaires en cours d'année, dont les résultats sont présentés en annexe n° 6. L'ensemble des paramètres présentés montre que les boues de la station d'épuration de Molsheim sont de bonne qualité et aptes à une valorisation agricole ou au compostage (cf. tableaux n° 1 à 6 en annexe n° 6).

4.4.5.3. Filière d'élimination des boues résiduelles

En 2013, les boues produites par la station d'épuration de Molsheim ont été évacuées par deux filières d'élimination :

- **le compostage des boues pâteuses** : quelques **1 141 tonnes** de boues brutes issues du filtre-pressé (sans apport de chaux et avec une siccité moyenne de 25,3 %) ont été envoyées vers la plate-forme de compostage à Louvigny (département 57) ;
- **la valorisation agricole par l'épandage des boues déshydratées chaulées** (31 % de siccité) ont été épandues sur des parcelles du périmètre (en hausse par rapport à 2012). Ces épandages de boues chaulées ont été réalisés sur 46 hectares mis à disposition par 5 agriculteurs.

Le taux de boues évacuées selon une filière autorisée est de 100 %.

4.4.6. Production et élimination des autres sous-produits de l'épuration

Le tableau n° 25 présente le bilan des évacuations de déchets.

Tableau n° 25 : bilan des évacuations de déchets en 2013

déchet	quantité produite		destination
	m ³	tonnes	
refus de dégrillage	79	-	C.S.D.U. de Hochfelden
sables	-	-	-
huiles/grasses	26	-	station d'épuration de Saverne – station d'épuration de Sélestat

C.S.D.U. : centre de stockage de déchets ultimes

Comme en 2011 et 2012, il est à noter qu'aucune évacuation de sables n'a pu avoir lieu en 2013 : le dysfonctionnement récurrent du système de dessablage, lié en partie à un problème de conception de l'ouvrage et des équipements, n'a pas permis d'extraire de sables. Un essai de remplacement de l'extraction des sables par une pompe de nouvelle technologie n'a pas résolu ce problème et confirme la nécessité de revoir le fonctionnement global de l'installation de dessablage.

Tableau n° 26 : réception de matières de vidange en 2013

déchet	quantité reçue	origine
apports en matière de vidange	514 m ³	fosses septiques : ATIC – FRITSCH Paul – SANEST – WOLFF

4.4.7. Consommation d'énergie et de réactifs

Outre l'énergie, les principaux consommables utilisés sur la station d'épuration de Molsheim sont les suivants :

- sels de fer : pour le traitement du phosphore, ainsi que pour la déshydratation des boues ;
- polymère et chaux éteinte : utilisés pour le conditionnement des boues avant passage sur filtre-presse.

Le tableau n° 27 présente l'évolution de la consommation d'énergie et de réactifs.

Tableau n° 27 : évolution des consommations d'énergie et de réactifs

Année	énergie kWh/an	sels de fer (t)	polymères (kg)	Chaux éteinte (t)
2010	1 532 373	73	7 970	
2011	1 207 904	73	9 700	
2012	1 238 644	97	8 400	52
2013	1 218 066	93	8 710	76

Les consommations des différents réactifs sont stables. La hausse de la consommation de chaux éteinte utilisée pour le conditionnement préalable des boues chaulées est liée à l'augmentation des épandages de ce type de boues.

4.4.8. Interventions sur la station d'épuration

Les principales interventions de réparations et de renouvellement de matériels effectuées au cours de l'année 2013 sont listées dans le tableau n° 28 ci-après.

Tableau n° 28 : nature des travaux

filière eau
réparation du motoréducteur de la vis de relevage n°1
réparation du motoréducteur de la vis de relevage n°2
réparation d'une fuite sur le circuit d'eau potable
réparation du motoréducteur du dégrilleur
réparation de la lame raclante du pont racleur de l'ancienne file
réparation du clifford du pont racleur de l'ancienne file
réparation de la conduite d'eau industrielle
remplacement de l'agitateur n° 2 de la zone d'anaérobie
remplacement du préleveur d'entrée eaux brutes
remplacement du servomoteur de la vanne d'alimentation du bassin d'orage
calorifugeage des conduites de refoulement des pompes d'extraction des boues
remplacement d'une pompe du poste toutes eaux
remplacement d'une pompe d'eau industrielle
filière boues
réparation du groupe hydraulique du filtre-presse
réparation de la pompe d'injection de lait de chaux
remplacement de la pompe de transfert des boues
remplacement des toiles filtrantes du filtre-presse à plateaux
approvisionnement de la toile de la table d'égouttage

Au niveau de la filière eau, des réparations des moteurs des 2 vis de relevage des eaux usées ont été nécessaires. L'ancien pont clarificateur a également fait l'objet de nombreuses petites réparations indispensables pour permettre à cet équipement de fonctionner correctement jusqu'à son remplacement prévu en 2015. Le préleveur d'échantillons d'eaux brutes a également été remplacé en 2013.

Concernant la filière boue, la pompe de transfert des boues a été remplacée par une pompe de technologie différente qui devrait permettre de fiabiliser un équipement ayant posé beaucoup de problèmes depuis la mise en service de la filière boue en 2009. L'ensemble des toiles filtrantes du filtre-presse a été remplacé pour la première fois en 2013.

4.5. Contrôle, entretien, exploitation de la station d'épuration d'Ernolsheim-sur-Bruche

4.5.1. Pollution admise sur l'installation

Le tableau n° 29 présente le bilan des charges hydrauliques, particulières (MEST), organiques (DBO₅ et DCO), azotées (NTK) et phosphorées (PT) reçues par la station d'épuration au cours de l'année 2013. L'évolution annuelle des débits et des charges des effluents en entrée de la station d'épuration est présentée sur les graphiques en annexe n° 5.

Tableau n° 29 : caractéristiques des effluents entrants

	débits	pollution particulaire	pollution organique		azote	Phosphore
	m ³ /j		MEST	DBO ₅	DCO	NTK
valeurs nominales	4 500	1 340 kg/j	1 056 kg/j	1 860 kg/j	220 kg/j	54 kg/j
nombre d'échantillons analysés en 2013	365	53	12	53	12	12
moyenne	5 500	1 177 kg/j	829 kg/j	1 945 kg/j	163 kg/j	29 kg/j
% par rapport aux valeurs nominales	122 %	74 %	77 %	92 %	70 %	51 %

source : données autocontrôle

MEST : matières en suspension totales

DBO₅ : demande biochimique en oxygène

NTK : azote total Kjeldahl

PT : phosphore total

DCO : demande chimique en oxygène

Les pourcentages de la charge nominale sont calculés chaque jour d'analyse en tenant compte de la charge nominale en-dessous ou au-dessus du débit de référence. La moyenne annuelle est la moyenne de ces valeurs.

Sur la base du paramètre DCO le plus représentatif de la pollution organique, la quantité de pollution traitée correspond en moyenne à 17 700 EH (hypothèse : 110 g DCO/EH/j).

Pour l'année 2013, on relève une pluviométrie très importante (voir graphique n° 13 de l'annexe n° 5) par rapport aux années précédentes (760 mm en 2013 contre 660 mm en 2012) qui a naturellement impacté les débits admis sur l'installation. Le graphique n° 14 met en évidence l'évolution pluriannuelle des charges de pollution admises sur l'installation : on relève une légère diminution des charges entrantes par rapport à 2012 liée à une pluviométrie importante.

4.5.2. Qualité de traitement

Le tableau n° 30 dresse le bilan des résultats obtenus suivant les trois critères principaux permettant de caractériser le fonctionnement d'une station d'épuration, à savoir la concentration et la charge résiduelles des effluents en sortie et le rendement d'abattement de la pollution pour les différents paramètres.

Tableau n° 30 : caractéristiques de l'eau traitée

	pollution particulaire	pollution organique		azote			phosphore
	MEST	DBO ₅	DCO	NTK	NH ₄ ⁺	NGL	PT
nombre d'échantillons analysés	54	13	54	13	13	13	13
concentrations de l'eau traitée (mg/l)	3,5	3,6	17	2	0,84	4	0,73
niveaux de rejet exigés (mg/l)	24	17	67	8	4	12	2
flux rejetés avec l'eau traitée (kg/j)	20	20	84	11	5	21	4
flux maximums tolérés (kg/j)	107	74	300	37	16	54	10
rendements épuratoires	98 %	98 %	95 %	94 %	96 %	87 %	87 %
rendements minimums exigés	92 %	93 %	84 %	83 %	89 %	80 %	80 %

source : données autocontrôle

NH₄⁺ : azote ammoniacal

NTK : azote total Kjeldahl

DBO₅ : demande biochimique en oxygène

NGL : azote global

PT : phosphore total

MEST : matières en suspension totales

DCO : demande chimique en oxygène

Les valeurs moyennes consignées dans le tableau n° 29 ci-dessus sont très bonnes sur tous les paramètres, comparées aux seuils définis dans l'arrêté préfectoral d'autorisation de rejet.

Les graphiques n° 15, 16 et 17 de l'annexe n° 5 montrent l'évolution des concentrations en pollution particulaire, carbonée, azotée et phosphorée : ils attestent de la bonne qualité de l'eau traitée tout au long de l'année.

L'examen détaillé des 54 bilans réalisés en 2013, montre qu'un seul bilan présentait des dépassements des normes de rejet autorisées : en effet, le 2 avril 2013 le rendement minimum exigé (80 %) n'a pas été atteint pour le traitement du phosphore, alors que la concentration de l'eau traitée et le flux rejeté étaient conformes

Malgré ce dépassement ponctuel, lié à une situation particulière, et compte tenu des règles de tolérances annuelles, on peut conclure que le **traitement de la pollution de la station d'épuration d'Ernolsheim-sur-Bruche est conforme aux exigences de l'arrêté préfectoral d'autorisation de rejet.**

Ainsi, le taux de conformité des performances épuratoires est de **98 %** (indicateur P254-3).

4.5.3. Impact des rejets sur le milieu récepteur

L'arrêté préfectoral d'autorisation de rejet prévoit un suivi de la qualité du milieu naturel. Les résultats de ce suivi sont présentés et comparés à l'objectif de qualité de la Bruche dans le tableau n° 31.

Tableau n° 31 : suivi de la qualité de la Bruche

point de prélèvement par rapport au rejet de la station d'épuration	Date	MEST mg/l	DCO mg/l	DBO ₅ mg/l	N-NTK mg/l	N-NH ₄ ⁺ mg/l	N-NO ₃ ⁻ mg/l	PT mg/l	hydrocarbures mg/l
50 m amont	28/01/13	9,80	9,90	3,40	1,00	0,20	1,18	0,11	-
50 m aval	28/01/13	10,00	11,00	3,40	0,80	0,20	1,11	0,11	-
50 m amont	02/04/13	3,60	7,30	1,00	0,70	0,20	1,22	0,05	-
50 m aval	02/04/13	11,00	4,80	1,00	0,50	0,20	1,23	0,06	-
50 m amont	16/07/13	8,80	8,00	1,60	0,20	0,10	0,81	0,13	-
50 m aval	16/07/13	13,00	8,90	1,30	0,40	0,10	1,26	0,13	-
50 m amont	23/10/13	42,60	9,00	2,80	0,60	0,10	0,93	0,08	-
50 m aval	23/10/13	10,00	10,00	2,30	0,50	0,10	1,03	0,07	-
objectif de qualité 1B		< 30	25-40	5-10	-	0,38-1,56	< 9,9	-	-

PT : phosphore total

MEST : matières en suspension totales

DCO : demande chimique en oxygène

NTK : azote total Kjeldahl

DBO₅ : demande biochimique en oxygène

Le tableau ci-dessus met en évidence le faible impact des rejets de la station d'épuration d'Ernolsheim sur Bruche vers le milieu récepteur, puisque l'ensemble des paramètres n'est modifié que dans des proportions très réduites. On relève un dépassement le 23 octobre 2013 sur le paramètre de la DCO **en amont** du point de rejet de la station : cette teneur élevée n'est pas liée au rejet de la station, mais correspond à une période pluvieuse où la qualité de la Bruche est dégradée.

Lors des trois autres campagnes d'analyses effectuées, l'objectif de qualité 1B est atteint pour tous les paramètres en amont et en aval de la station.

4.5.4 Surveillance de la présence de micropolluants

Dans le cadre de l'action nationale de recherche et de réduction des rejets de substances dangereuses dans l'eau (RSDE), quatre campagnes d'analyse de 64 micropolluants (hydrocarbures, PCB, métaux lourds, pesticides...) ont été réalisées sur les eaux rejetées au milieu naturel en 2012.

Les résultats sont comparés aux normes de qualité environnementales et après prise en compte de la sensibilité du milieu récepteur, les paramètres à suivre en 2013 et 2014 pour la station d'épuration sont définis. A noter que la campagne initiale devra être reconduite au bout de trois ans, soit en 2015.

A l'issue de cette campagne initiale, il ressort que deux paramètres ont été suivis en 2013 : le Zinc et le 2,4MCPA (désherbant). Ce suivi sera donc reconduit en 2014

4.5.5. Production et élimination des boues

4.5.5.1 Production annuelle de boues

En 2013, la station a produit environ **279 tonnes de matières sèches de boues**. L'analyse du graphique n° 18 de l'annexe n° 5 met en évidence une baisse sensible de la production de boues par rapport aux années précédentes : elle est étroitement liée à la diminution des charges admises.

4.5.5.2. Qualité des boues

Les boues ont fait l'objet de plusieurs analyses réglementaires en cours d'année, dont les résultats sont présentés en annexe n° 6. L'ensemble des paramètres présentés montre que les boues de la station d'épuration d'Ernolsheim-sur-Bruche sont de bonne qualité et aptes à une valorisation agricole ou au compostage (cf. tableaux n° 7 à 9 en annexe n° 6).

4.5.5.3. Filière d'élimination des boues résiduelles

En 2013, les **1 010 tonnes** de boues produites (siccité moyenne de 27,6 %) par la station d'épuration d'Ernolsheim-sur-Bruche ont été évacuées vers la plate-forme de compostage de Lingenheld Environnement à Oberschaeffolsheim.

Le taux de boues évacuées selon une filière autorisée est de 100 %.

4.5.6. Production et élimination des autres sous-produits de l'épuration

Tableau n° 32 : bilan des évacuations de déchets en 2013

déchet	quantité produite		destination
	m ³	tonnes	
refus de dégrillage	102	-	C.S.D.U. de Hochfelden
sables	-	3,8	Lingenheld Environnement à Oberschaeffolsheim

C.S.D.U. : centre de stockage de déchets ultimes

La quantité de refus de dégrillage a fortement augmenté en 2013 en raison de l'installation en septembre 2013 d'un nouveau dégrilleur en entrée de station. Ce nouvel équipement permet de piéger nettement plus de déchets (entrefers de 3 mm) que l'ancien (entrefers de 6 mm), devenu moins efficace en raison d'un état d'usure important depuis quelques années.

Tableau n° 33 : réception de graisses en 2013

déchet	quantité reçue (m ³)	origine
huiles/graises	90	station d'épuration de Duppigheim

4.5.7. Consommation d'énergie et de réactifs

Outre l'énergie, les principaux consommables utilisés sur la station d'épuration d'Ernolsheim-sur-Bruche sont les suivants :

- le polymère pour le conditionnement des boues avant passage dans le filtre-presse ;
- le chlorure ferrique pour le traitement du phosphore et le conditionnement des boues.

Tableau n° 34 : évolution des consommations d'énergie et de réactifs

Année	énergie kWh/an	sels métalliques (t)	polymères (kg)
2010	727 383	81	5 381
2011	780 787	100	8 200
2012	789 537	52	3 600
2013	788 759	97	6 000

Alors que depuis 3 ans la consommation électrique ne cessait d'augmenter en raison de l'usure progressive des membranes d'insufflations d'air, le remplacement des ces dernières en juillet 2013 a permis de stabiliser cette évolution.

4.5.8. Interventions sur la station d'épuration

Les principales interventions de réparations et de renouvellement de matériels effectuées au cours de l'année 2013 sont listées dans le tableau n° 35.

Tableau n° 35 : nature des travaux

filière eau
réparation de la pompe n° 1 de recirculation des boues
réparation de la pompe n° 2 de recirculation des boues
réparation du surpresseur d'air n° 2
réparation du surpresseur d'air n° 3
réparation du surpresseur d'air du biomaster
remplacement des poreux du biomaster
remplacement de la sonde de détection du voile de boue
réparation de la soufflante du pont racleur
remplacement des 2 pompes du poste toutes eaux
remplacement de la supervision
remplacement du dégrilleur d'entrée
remplacement des membranes d'insufflations d'air du bassin d'aération
remplacement de la pompe de transfert des graisses (apports extérieurs)
aménagement des abords du canal de rejet (pose d'enrobé)
réparation de la pompe n° 2 d'extraction des boues
filière boues
réparation de la pompe gaveuse « haute pression » des boues
réparation de la pompe gaveuse « basse pression » des boues
réparation de la vis de convoyage des boues
réparation de la barrière de sécurité du filtre-presse
approvisionnement d'une pompe gaveuse (stock)
remplacement des aérothermes (chauffage) du local boues
remplacement des coffrets électriques des postes de préparation de polymères
remplacement des toiles filtrantes du filtre-presse à plateaux
remplacement du groupe hydraulique du filtre-presse
révision annuelle de la grille d'égouttage
remplacement de la vanne 3 voies du laveur haute-pression du filtre-presse

Au niveau des travaux réalisés sur la filière eau en 2013, les opérations de réparations et de remplacement sont liées au vieillissement progressif des équipements. De nombreuses pompes (pompes de recirculation des boues et pompes du poste toutes eaux) ont fait l'objet de remplacement en 2013 : leur mise en service remontait à la construction de la station en 2001. Le remplacement du dégrilleur par un appareil de nouvelle génération ayant un meilleur taux de capture des déchets et nécessitant surtout moins de maintenance lourde, a également été effectué en septembre 2013. Le système de supervision de la station d'épuration a été remplacé. Les surpresseurs d'air ont également nécessité de nombreuses réparations. Enfin, les membranes d'insufflations d'air (462 unités) du bassin d'aération ont été intégralement remplacées en juillet 2013 : ces travaux ont duré 5 jours avec la mise en œuvre d'importants moyens humains et matériels (notamment de levage pour le grattage des 11 rampes d'aération).

La filière boue a connu, comme lors des années précédentes, de nombreuses réparations nécessaires au bon fonctionnement de cette filière. Le groupe hydraulique, qui présentait depuis de nombreuses années des dysfonctionnements pénalisant l'exploitation quotidienne du filtre-pressé, a été intégralement remplacé en septembre 2013. Les toiles filtrantes du filtre-pressé ont également été remplacées. Afin de sécuriser au maximum la filière boues, de nombreuses pièces de rechange sont systématiquement remises en stock : cela afin de réduire au minimum la durée d'arrêt de l'atelier de déshydratation des boues lors d'une casse.

4.6. Travaux de rénovation et d'extension du réseau public d'assainissement

42 branchements d'immeubles ont été réalisés en 2013.

Réalisés pour la plupart en commun avec les branchements d'eau potable, afin de faire bénéficier le particulier d'une intervention unique et par là plus économique, ces branchements sont exécutés par le SDEA

Tableau n° 36 : travaux de rénovation et d'extension

	unité	2012*	2013*
rénovations - renforcements			
rénovations de conduites principales	m	941	1 020
taux moyen sur 4 ans de renouvellement des réseaux	%	1,48	1,06
extensions			
conduites principales	m	270	556

*données renseignées par la Collectivité

Les principales rénovations et extensions réalisées en 2013 sont résumées dans le tableau n° 37 ci-dessous (données transmises par la collectivité) :

commune	adresse	longueur	date	matériau	Ø	travaux
Ernolsheim-sur-Bruche	rue des Alouettes	266	27/11/2013	PVC	315	extension
Molsheim	route de Dachstein	87	09/03/2013	béton	600	extension
Molsheim	rue Julien	43	29/03/2013	béton	1000	extension
Molsheim	rue Julien	8	29/03/2013	PVC	200	extension
Wolxheim	chemin du Rothstein	152	19/04/2013	PVC	200	extension
Ernolsheim-sur-Bruche	rue des Alouettes	220	10/05/2013	chemisage	300	rénovation
Ernolsheim-sur-Bruche	rue des Alouettes	158	27/11/2013	PVC	315	rénovation
Gresswiller	rue des Vosges	379	18/10/2013	béton	800	renforcement
Soultz-les-Bains	rue de l'Eglise/presbytère	31	15/05/2013	PVC	250	rénovation
Soultz-les-Bains	rue de l'Eglise/presbytère	232	15/05/2013	PVC	315	rénovation

Exemples de réalisations :

Mutzig : chemisage - rue des Franciscains



Wolxheim : extension AEP et ASST - chemin du Rothstein



Molsheim : liaison inter quartiers pose du collecteur pluvial Ø 1500 mm



Ernolsheim-sur-Bruche : renouvellement réseau ASS - rue des Alouettes



4.7. Assainissement non collectif (ANC)

Le SDEA assure le contrôle et l'entretien des installations d'assainissement non collectif des usagers domestiques. Dans le cadre du transfert de compétence, les interventions suivantes sont effectuées au besoin :

Pour le contrôle des nouveaux systèmes d'assainissement non collectif :

- instruction technique du dossier préalable à l'installation d'un dispositif d'assainissement non collectif (contrôle de conception) ;
- contrôle de conformité dans la mise en oeuvre et dans la réalisation du dispositif ANC selon les prescriptions précisées dans le dossier d'autorisation signé par la commune, validation et réalisation d'un rapport de contrôle complété d'un plan de récolement ;
- conseil aux particuliers, installateurs sanitaires, architectes et maîtres d'œuvres.

Pour le contrôle des systèmes d'assainissement non collectif existants :

- contrôle de l'accessibilité, du bon fonctionnement et de la conformité des installations par rapport aux dispositions réglementaires ;
- établissement d'un compte rendu à l'attention de la collectivité et du particulier ;
- conseil aux particuliers, installateurs sanitaires, architectes et maîtres d'œuvres.

Pour l'année 2013, cette compétence n'a toutefois pas été sollicitée.

Tableau n° 38 : Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif (D302.0) (note de 0 à 140)

éléments obligatoires pour l'évaluation de la mise en œuvre du service public d'assainissement non collectif	oui	non
délimitation des zones d'assainissement non collectif par délibération	20	
application d'un règlement du service public d'assainissement non collectif approuvé par délibération	20	
délivrance systématique de rapports de vérification de la conception et de l'exécution des installations réalisées ou réhabilitées	30	
délivrance systématique de rapports de vérification du diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien des installations existantes	30	
éléments facultatifs du service public d'assainissement non collectif	oui	non
existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire l'entretien des installations	10	
existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire les travaux de réalisation et de réhabilitation des installations	20	
existence d'un service capable d'assurer le traitement des matières de vidange	10	
total (maxi 140)	140/140	

Indice de mise en œuvre : **140**

V. MESURES PROPOSEES POUR L'AMELIORATION DU SERVICE

P
R
O
X
I
M
I
T
E

Conforter une proximité très appréciée*

- Poursuite du maillage des territoires pour assurer un point accueil et services à moins de 30 minutes pour tout usager.
- Déploiement d'un portail de gestion des abonnés avec services élargis à l'usager en mode Web (consultation historique factures et consommations, relevés de compteurs, démarches de branchements...).
- Partenariat renforcé avec les notaires pour contrôles avant vente d'un bien (simplification des démarches, adaptation du niveau de contrôle aux besoins...).
- Optimisation de l'outil extranet pour faciliter l'accès des élus aux données cartographiques et d'exploitation.

Renforcer l'excellence reconnue** du service rendu

- Poursuite du déploiement de la mensualisation des factures eau-assainissement (selon faisabilité pour Trésor Public) et du paiement par carte bancaire et sur internet pour les périmètres intégrés.
- Elaboration au sein de la commission consultative des services publics et avec les grandes régies françaises d'une charte usagers-clients avec engagements sur l'excellence du service rendu.
- Extension de la radio-relève des compteurs et proposition de télé-relève aux gros consommateurs.
- Exploitation automatisée des données terrain à partir de tablettes PC pour gagner en productivité.
- Politique d'achats très volontariste avec gain annuel de plus d'1 million d'euros.
- Effort d'économies et de productivité à tous niveaux (masse salariale stable).
- Démarche d'Innovation participative : nouveau challenge sur maîtrise des coûts.
- Recours à des hydro-cureuses à recyclage d'eau et à une aspiratrice mono-opérateur plus productifs et écologiques.
- Extension et modernisation du Système d'Information Géographique en mode Web.
- Déploiement des outils d'évaluation et d'aide à la décision (prospectives, financements, gestion patrimoniale des réseaux...) et renforcement des programmations pluri-annuelles d'investissement.
- Déploiement des Accords Cadres Travaux permettant le référencement d'entreprises en vue d'une simplification des procédures, d'une meilleure réactivité.

E
X
C
E
L
L
E
N
C
E

Poursuivre notre contribution aux enjeux du développement durable**

- Poursuite de la création de supports mutualisés d'éco-consommation (notamment avec la Chambre de Consommation) au service des usagers ("adoptez les bons gestes : je ne jette pas tout dans les égouts",...).
- Poursuite du déploiement des pratiques "développement durable" en matière d'achats et de travaux.
- Séchage solaire des boues - Optimisation énergétique des stations d'épuration.
- Déploiement de l'autosurveillance des réseaux d'assainissement.
- Opérations relatives à la réhabilitation des installations ANC des particuliers (Villé) en partenariat avec l'Agence de l'Eau et le Conseil Général.
- Renforcement, à travers les territoires, de la démarche collective d'accompagnement des entreprises pour le diagnostic, la mise en conformité des équipements et des filières d'élimination des sous produits collectés.
- Portage de contrats multi-partenariats sur le grand cycle de l'eau (Agence de l'Eau, Conseil Général, Chambre d'Agriculture, Syndicat Rivière) – premier contrat : Souffel 2027.
- Poursuite des actions de solidarité au niveau local (accueil important d'apprentis, reclassement des salariés en difficulté de santé, politique d'emploi des seniors, accès social à l'eau...) et international (Cameroun).

D
E
V
E
L
O
P
P
E
M
E
N
T

D
U
R
A
B
L
E

*appréciée à plus de 95 % des élus et 80 % des usagers (selon enquête de satisfaction menée en 2012).

**reconnaissance par les évaluations Qualité-Performance-Développement Durable, comme par les enquêtes élus, partenaires, usagers.

VI. RELATION AVEC LES USAGERS ET CONTINUITÉ DU SERVICE

6.1. Accueil

Le centre de Schiltigheim, situé dans l'Espace Européen de l'Entreprise, 1 rue de Rome, reçoit les usagers du lundi au vendredi de 7h30 à 12h15 et de 13h15 à 17h30 :

L'antenne SDEA de Molsheim, située 2 route Ecospace, accueille également les usagers du lundi au vendredi de 8 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 15 à 17 h 00 :

- pour toute question administrative, le service gestion des abonnés peut être contacté au 03.88.04.59.80 ;
- pour toute question d'ordre technique, le numéro à contacter est le 03.88.04.59.83.

6.2. Permanence du service

Les équipes d'intervention peuvent être sollicitées pour toute urgence 24h/24 et 365 jours/an en dehors des heures d'ouverture au 03.88.19.97.09.

6.3. Commission consultative des services publics locaux

- nombre de réunions au siège du SDEA : 2/an ;
- nombre d'associations représentées : 6.

6.4. Indicateurs d'efficacité

6.4.1. Indicateurs techniques

- taux d'obstruction des conduites et branchements assainissement : 14,23 pour 100 km ;
- taux de débordement dans les locaux des usagers avec responsabilité du service : 0 ‰.

6.4.2. Satisfaction des usagers

- taux global des réclamations écrites : 0,03 ‰.

6.4.3. Délais de réponse

Les délais de réponses sont les suivants :

- délai de réponse maximum aux courriers d'abonnés: 2 semaines ;
- délai d'envoi de propositions technico-financières : 2 semaines ;
- délai de construction de branchements après obtention des autorisations : 4 semaines ;
- délai d'intervention en urgence: 3 heures.

VII. ANNEXES

ANNEXE 1. : LISTE DES TRONCONS ET OUVRAGES INTERCOMMUNAUX ET DETAIL DES OUVRAGES COMMUNAUX

Tableau n° 1 : liste des ouvrages communaux,
Tableau n° 2 : liste des réseaux et ouvrages intercommunaux.

ANNEXE 2. : TRAVAUX DE REPARATION SUR LE RESEAU REALISES EN 2013 DANS CHAQUE COMMUNE

ANNEXE 3. : LES INTERVENTIONS SPECIFIQUES REALISEES EN 2013 SUR LES STATIONS DE POMPAGE D'EAUX USEES

ANNEXE 4. : CONSOMMATIONS D'ENERGIE DES STATIONS DE POMPAGE D'EAUX USEES

ANNEXE 5. : FONCTIONNEMENT DES STATIONS D'EPURATION

Station d'épuration de Molsheim

Graphique n° 1 : évolution des débits et de la pluviométrie,
Graphique n° 2 : évolution des charges entrantes en MEST,
Graphique n° 3 : évolution des charges entrantes en DCO,
Graphique n° 4 : évolution pluriannuelle des débits,
Graphique n° 5 : évolution pluriannuelle des charges,
Graphique n° 6 : concentrations de l'eau traitée en pollution carbonée,
Graphique n° 7 : concentrations de l'eau traitée en pollution azotée,
Graphique n° 8 : concentrations de l'eau traitée en pollution phosphorée,
Graphique n° 9 : évolution pluriannuelle de la production de boues.

Station d'épuration d'Ernolsheim sur Bruche

Graphique n° 10 : évolution des débits et de la pluviométrie,
Graphique n° 11 : évolution des charges entrantes en MEST,
Graphique n° 12 : évolution des charges entrantes en DCO,
Graphique n° 13 : évolution pluriannuelle des débits,
Graphique n° 14 : évolution pluriannuelle des charges,
Graphique n° 15 : concentrations de l'eau traitée en pollution carbonée,
Graphique n° 16 : concentrations de l'eau traitée en pollution azotée,
Graphique n° 17 : concentrations de l'eau traitée en pollution phosphorée,
Graphique n° 18 : évolution pluriannuelle de la production de boues.

ANNEXE 6. : QUALITE DES BOUES PRODUITES

Station de Molsheim - boues épaissies

Tableau n° 1 : valeur agronomique des boues solides chaulées,
Tableau n° 2 : éléments-trace métalliques présents dans les boues solides chaulées,
Tableau n° 3 : éléments-trace organiques présents dans les boues solides chaulées.

Station de Molsheim - boues solides

Tableau n° 4 : valeur agronomique des boues solides,
Tableau n° 5 : éléments-trace métalliques présents dans les boues solides,
Tableau n° 6 : éléments-trace organiques présents dans les boues solides.

Station d'Ernolsheim-sur-Bruche - boues solides

Tableau n° 7 : valeur agronomique des boues solides,
Tableau n° 8 : éléments-trace métalliques présents dans les boues solides,
Tableau n° 9 : éléments-trace organiques présents dans les boues solides.

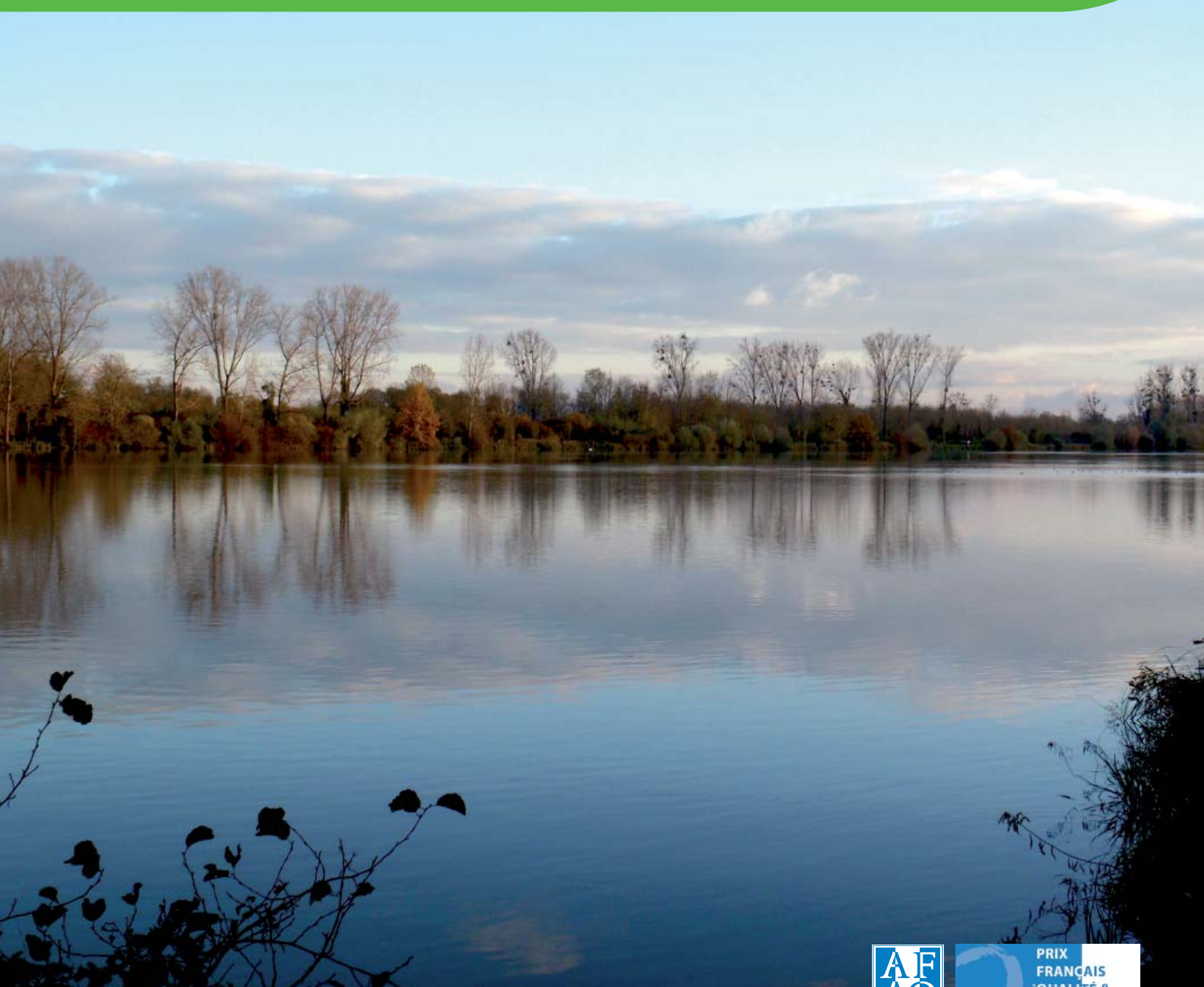
ANNEXE 7. : LISTE RECAPITULATIVE DES INDICATEURS DE PERFORMANCE**ANNEXE 8. : NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU**

Syndicat des Eaux
et de l'Assainissement



RAPPORT ANNUEL 2013

sur le prix et la qualité
du service public
d'assainissement



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DE LA RÉGION DE MOLSHEIM-MUTZIG
ANNEXES



Ensemble, dans l'exigence

ANNEXE 1. : Liste des tronçons et ouvrages intercommunaux et détail des ouvrages communaux

Tableau n° 1: liste des ouvrages communaux

communes	déversoirs d'orage (unités)	bassins d'orage (unités)	stations de pompage (unités)
Altorf	0	1	0
Avolsheim	3	1	1
Dachstein	4	2	0
Dinsheim-Sur-Bruche	7	1	1
Dorlisheim	3	2	0
Ergersheim	2	1	0
Ernolsheim-sur-Bruche	6	4	1
Gresswiller	7	3	0
Heiligenberg	0	0	0
Molsheim	13	2	4
Mutzig	7	0	1
Soultz-Les-Bains	5	1	2
Still	6	2	0
Wolxheim	6	0	0
total	69	20	10

Tableau n° 2 : liste des réseaux et ouvrages intercommunaux

localisation	canalisations (mètres)	bassins d'orage	stations de pompage
Altorf	20	0	1
Avolsheim	657	1	1
Dachstein	3 470	0	0
Dinsheim sur Bruche	1 031	0	0
Dorlisheim	326	1	1
Ergersheim	2 992	1	2
Ernolsheim sur Bruche	3 576	0	0
Gresswiller	60	1	1
Molsheim	3 340	1	0
Mutzig	2 164	0	0
Soultz les Bains	623	0	0
Still	413	1	
Wolxheim	1 530	0	0
total	20 202	6	6

**ANNEXE 2 : Travaux de réparation sur le réseau
réalisés en 2013 dans chaque commune**

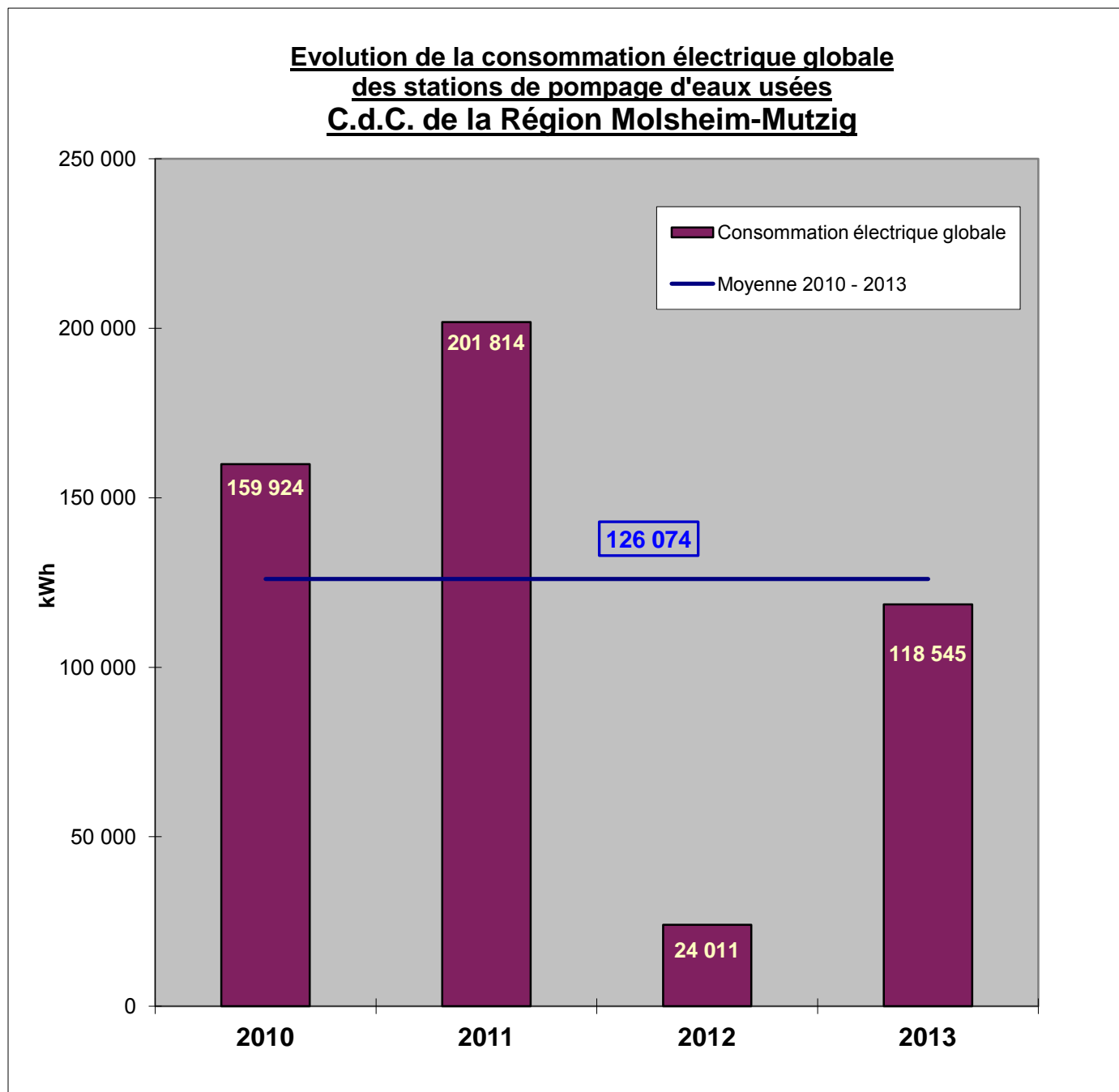
communes	adresse	type de travaux	date
Avolsheim	route du Vin	remplacement tampon regard	20/08/2013
Dachstein	rue Principale	remplacement tampon regard	10/05/2013
Dorlisheim	Grand Rue	réparation collecteur	06/02/2013
Dorlisheim	rue Luther	réhaussement tampon regard	16/09/2013
Ergersheim	rue de la Tuilerie	réhaussement tampon regard	25/07/2013
Ernolsheim/Bruche	rue de la Bruche	réhaussement grille bouche d'égout	30/07/2013
Ernolsheim/Bruche	rue de la Bruche	remplacement tampon regard	30/07/2013
Ernolsheim/Bruche	rue de la Bruche	réhaussement grille bouche d'égout	30/07/2013
Ernolsheim/Bruche	rue de la Bruche	remplacement tampon regard	30/07/2013
Gresswiller	rue de la Bruche	réparation branchement particulier	18/01/2013
Gresswiller	rue Gutenberg	réparation branchement particulier	07/05/2013
Gresswiller	rue de Rosenwiller	remplacement grille bouche d'égout	17/10/2013
Molsheim	rue de Saverne	remplacement tampon regard	12/04/2013
Molsheim	rue des Promenades	remplacement tampon regard	06/05/2013
Molsheim	rue Seiler	remplacement grille bouche d'égout	07/05/2013
Molsheim	rue Saint Joseph	réparation branchement particulier	05/06/2013
Molsheim	place de l'Hôtel de Ville	réparation branchement particulier	18/06/2013
Molsheim	avenue du Gal Gaulle	réparation conduite bouche d'égout	26/06/2013
Molsheim	rue des Eglantiers	réparation branchement particulier	26/06/2013
Molsheim	rue Belle Vue	réparation collecteur	06/07/2013
Molsheim	rue de la Monnaie	réparation branchement particulier	25/07/2013
Molsheim	rue de Dachstein	remplacement grille bouche d'égout	04/10/2013
Molsheim		remplacement grille bouche d'égout	16/10/2013
Molsheim	route Ecospace	remplacement grille bouche d'égout	16/10/2013
Molsheim	rue de la Source	réhaussement tampon regard	17/11/2013
Still	rue de la Paix	remplacement tampon regard	07/05/2013
Still	rue des Ecoles	réhaussement tampon regard	01/07/2013
Still	rue de la République	réparation branchement particulier	23/07/2013

ANNEXE 3. : Les interventions spécifiques réalisées en 2013 sur les stations de pompage d'eaux usées

ouvrage	nature de l'intervention	date de fin des travaux
station de refoulement Avolsheim - rue de la Gare	débouchage de la pompe 1	19/06/2013
	débouchage de la pompe 2	21/05/2013
	débouchage des clapets anti-retour	20/06/2013
	débouchage des pompes 1 et 2	19/03/2013
	débouchage du clapet de la pompe 2	31/10/2013
	dépannage électrique de la pompe 1	17/06/2013
station de refoulement Avolsheim - rue du Stade	débouchage de la pompe 1	17/01/2013
		26/08/2013
		28/08/2013
	débouchage des pompes 1 et 2	04/04/2013
		22/08/2013
	dépannage électrique des pompes 1 et 2	25/08/2013
	réparation de la pompe 2	11/03/2013
		09/09/2013
station de refoulement Dachstein - Zone Artisanale "Activeum"	débouchage de la pompe 1	08/04/2013
	remplacement d'une batterie 24V	01/03/2013
station de refoulement et bassin d'orage Dorlisheim - rue de la Commanderie	débouchage de la pompe 1	24/12/2013
	débouchage de la pompe 2	07/03/2013
		26/11/2013
	dépannage électrique de la pompe 1	14/02/2013
		04/03/2013
		02/04/2013
station de relèvement Ergersheim - piste cyclable Canal	contrôle de la pompe 2	16/05/2013
	contrôle des pompes 1 et 2	24/04/2013
	contrôle du fonctionnement de la station	01/07/2013
	cébouchage de la pompe 2	28/02/2013
		01/03/2013
		18/05/2013
		05/10/2013
		06/10/2013
		13/10/2013
		31/10/2013
		07/11/2013
		06/11/2013
	dépannage de la liaison téléphonique	14/09/2013
		17/09/2013
		04/12/2013
	dépannage électrique de la pompe 2	02/01/2013
		10/03/2013
		27/07/2013
		28/12/2013
	dépannage électrique des pompes 1 et 2	23/04/2013
dépannage électrique suite à la disjonction de la station	31/10/2013	
modification de l'automatisme	31/10/2013	
remplacement de la pompe 1	31/10/2013	
remplacement d'une batterie 24V	01/02/2013	

ouvrage	nature de l'intervention	date de fin des travaux
station de relèvement et bassin d'orage Ergersheim - piste cyclable Canal (Bassin)	contrôle de l'automatisme	24/07/2013
	débouchage de l'agitateur	10/01/2013
		08/07/2013
		31/10/2013
	débouchage des pompes 1 et 2	08/07/2013
		28/08/2013
	dépannage électrique de la pompe 1	12/12/2013
	dépannage électrique de la pompe 2	13/10/2013
	dépannage électrique de l'agitateur	22/01/2013
11/02/2013		
25/10/2013		
station de relèvement Ernolsheim-sur-Bruche - rue du Moulin	débouchage de la pompe 1	26/02/2013
station de relèvement Molsheim - route industrielle de la Hardt	dépannage de la liaison téléphonique	06/07/2013
station de relèvement Molsheim- rue du Dauphiné	contrôle du fonctionnement de la station	17/10/2013
	dépannage électrique de la mesure de niveau	08/09/2013
	dépannage électrique de l'automate	15/05/2013
	dépannage électrique des pompes 1, 2 et 3	25/06/2013
	remplacement de la mesure de niveau	08/10/2013
	réparation de la mesure de niveau	27/05/2013
station de relèvement Molsheim - rue du Gibier	dépannage de la liaison téléphonique	18/07/2013
	dépannage électrique du parafoudre 220V	02/10/2013
	remplacement du parafoudre de la ligne téléphonique	10/07/2013
station de refoulement Mutzig - Espace ATRIUM	remplacement de la pompe 1	27/06/2013
station de relèvement Soultz-les-Bains - Wolxheim Soultzbad	débouchage de la pompe 1	24/12/2013
	dépannage de la liaison téléphonique	30/11/2013
		04/12/2013
		05/12/2013
	dépannage électrique de la pompe 1	16/05/2013

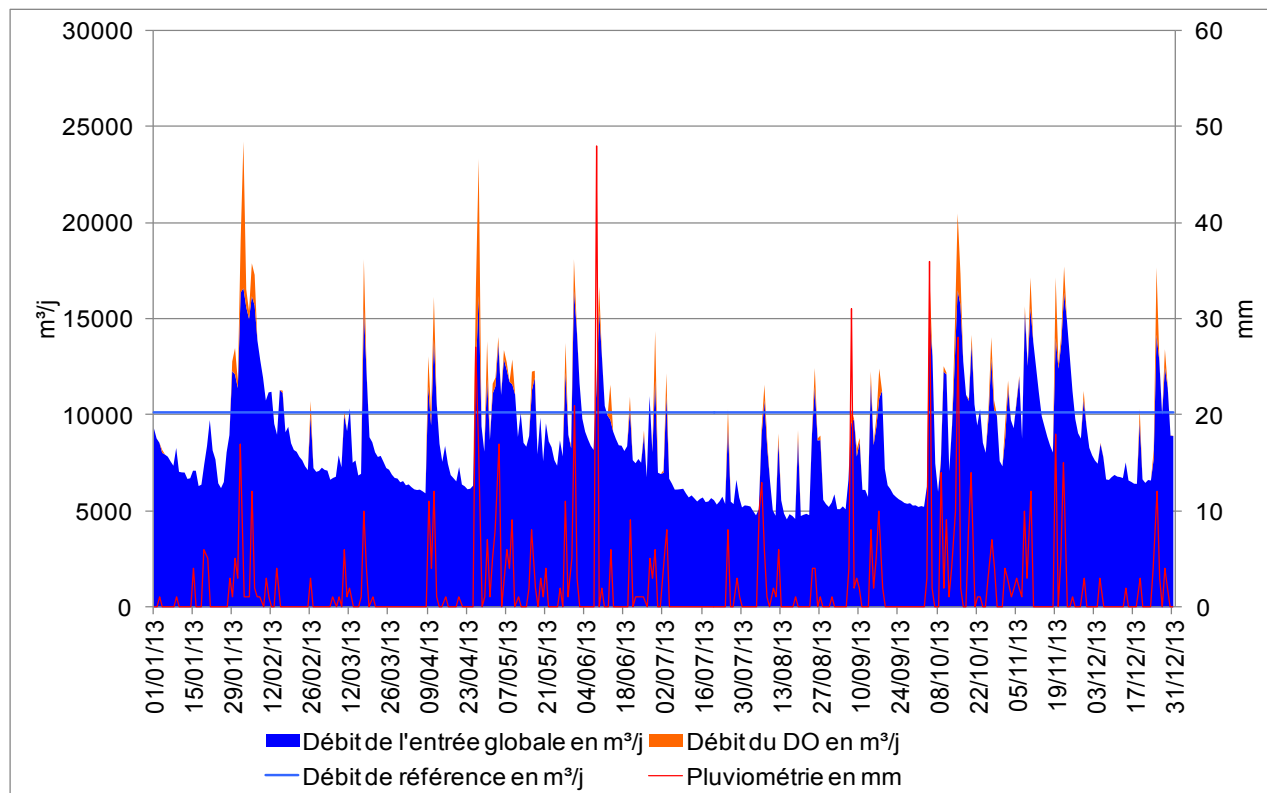
ANNEXE 4. : Consommations d'énergie des stations de pompage d'eaux usées



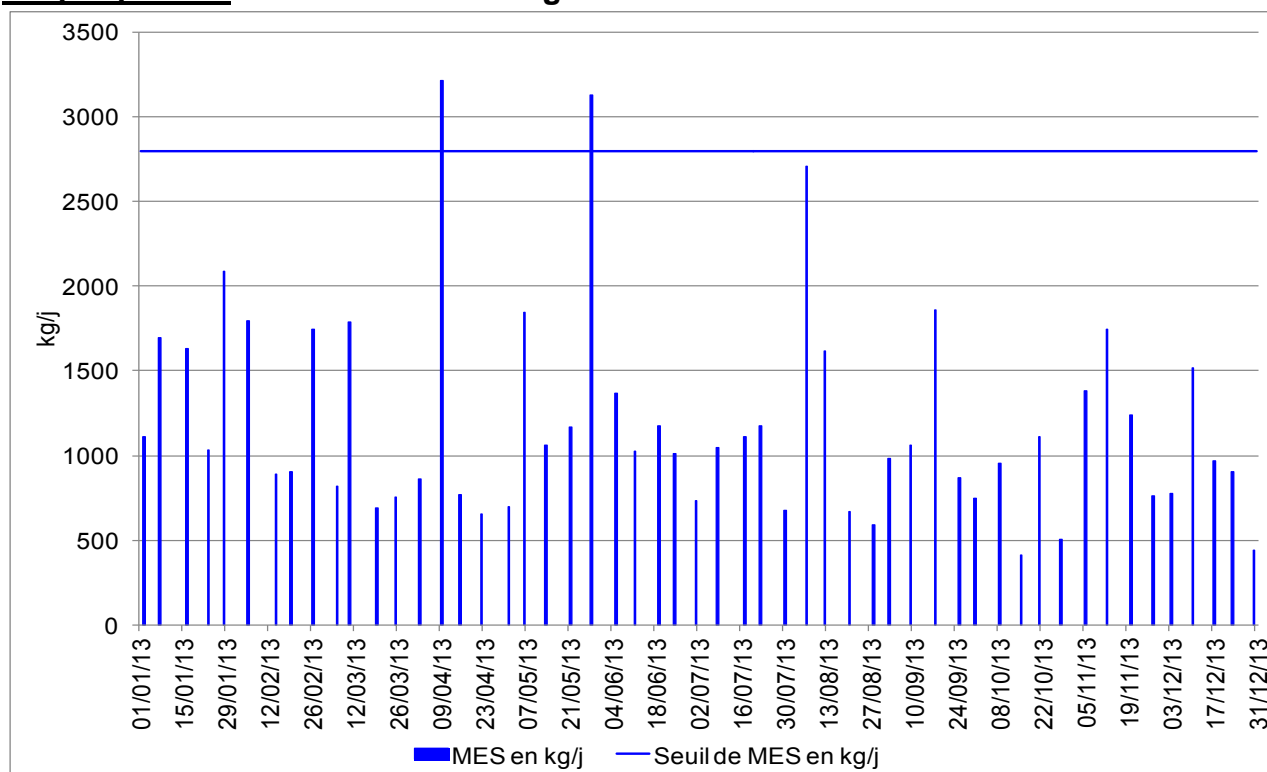
ANNEXE 5. : Fonctionnement des stations d'épuration

Station d'épuration de Molsheim

Graphique n° 1 : évolution des débits et de la pluviométrie

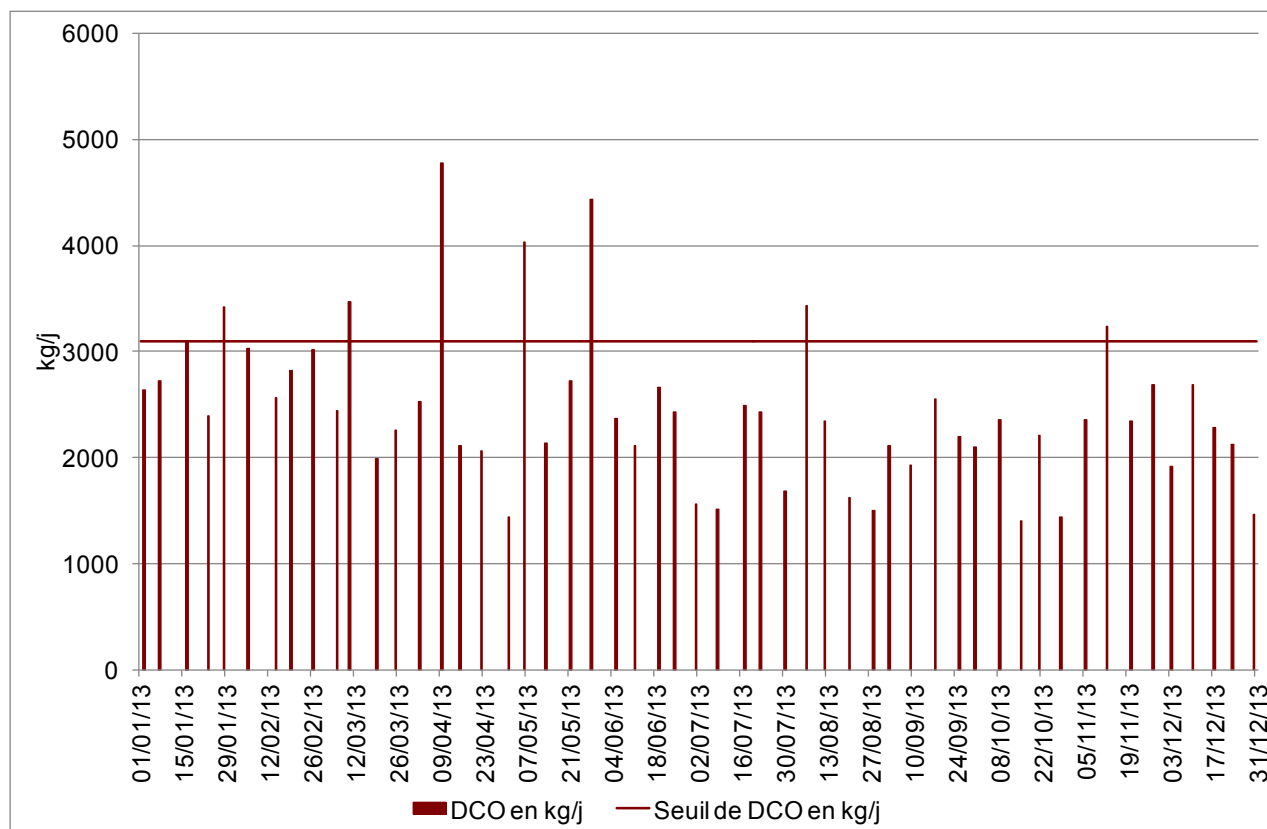


Graphique n° 2 : évolution des charges entrantes en MEST

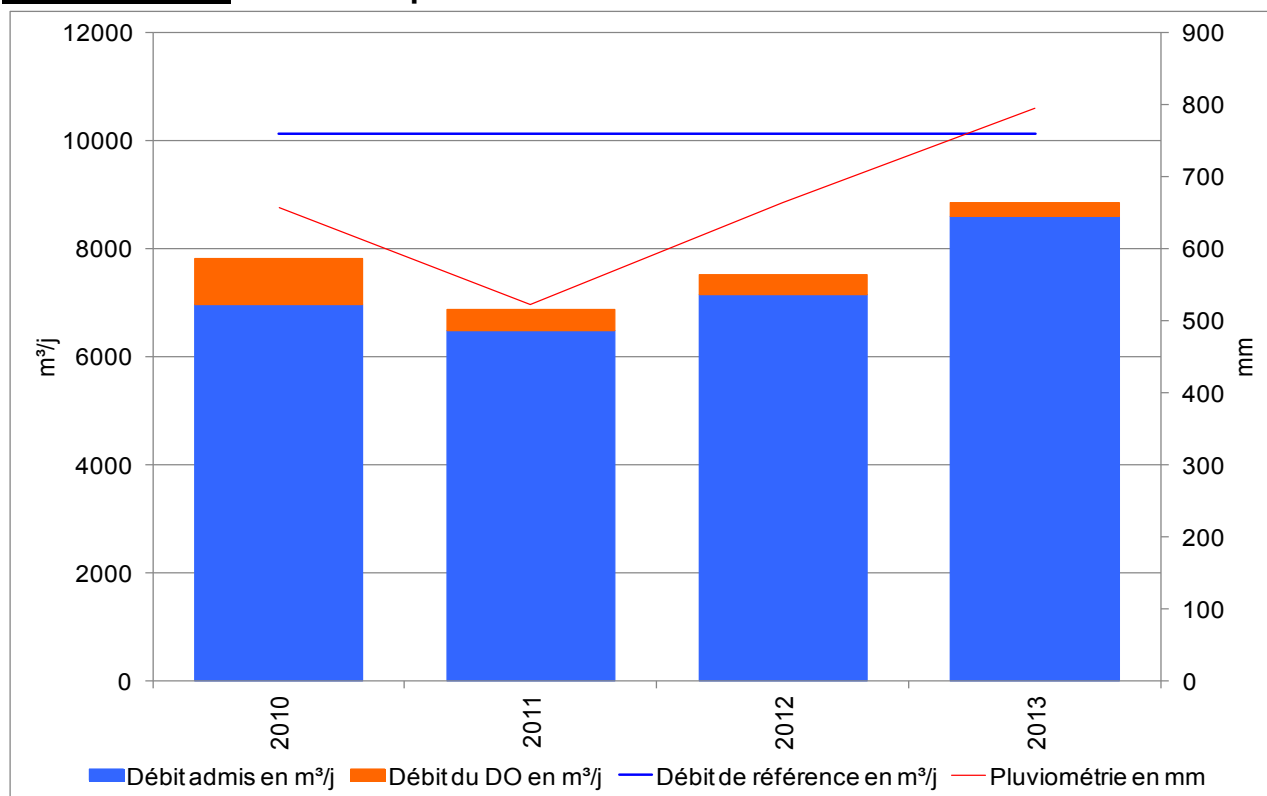


Station d'épuration de Molsheim

Graphique n° 3 : évolution des charges entrantes en DCO

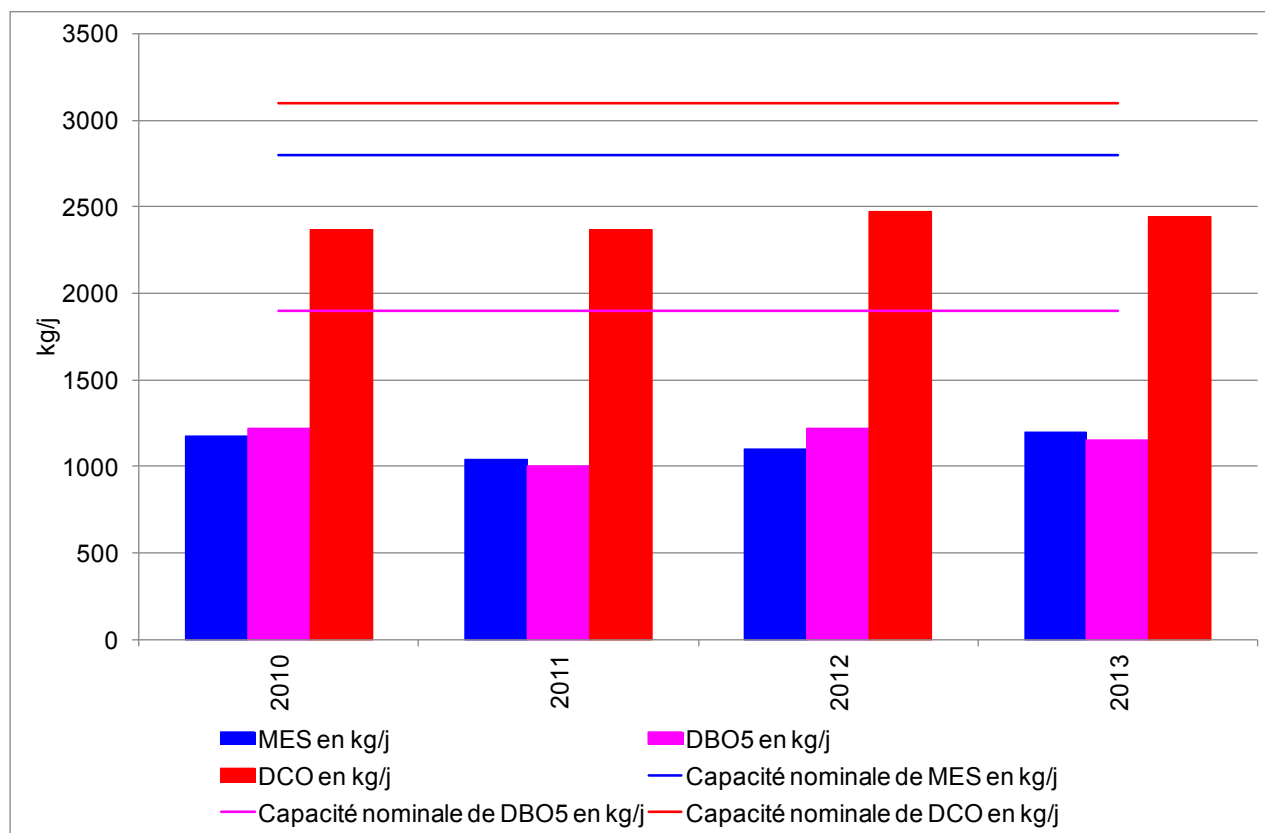


Graphique n° 4 : évolution pluriannuelle des débits

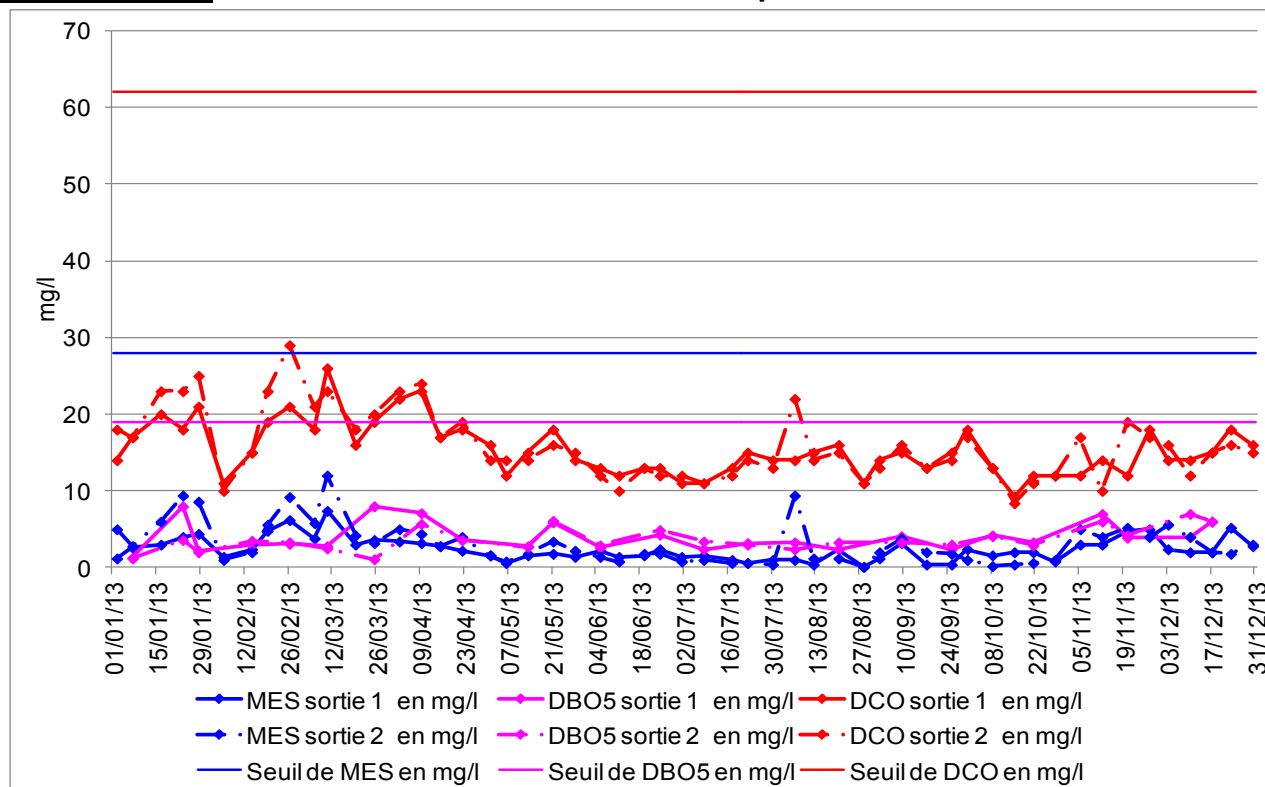


Station d'épuration de Molsheim

Graphique n° 5 : évolution pluriannuelle des charges

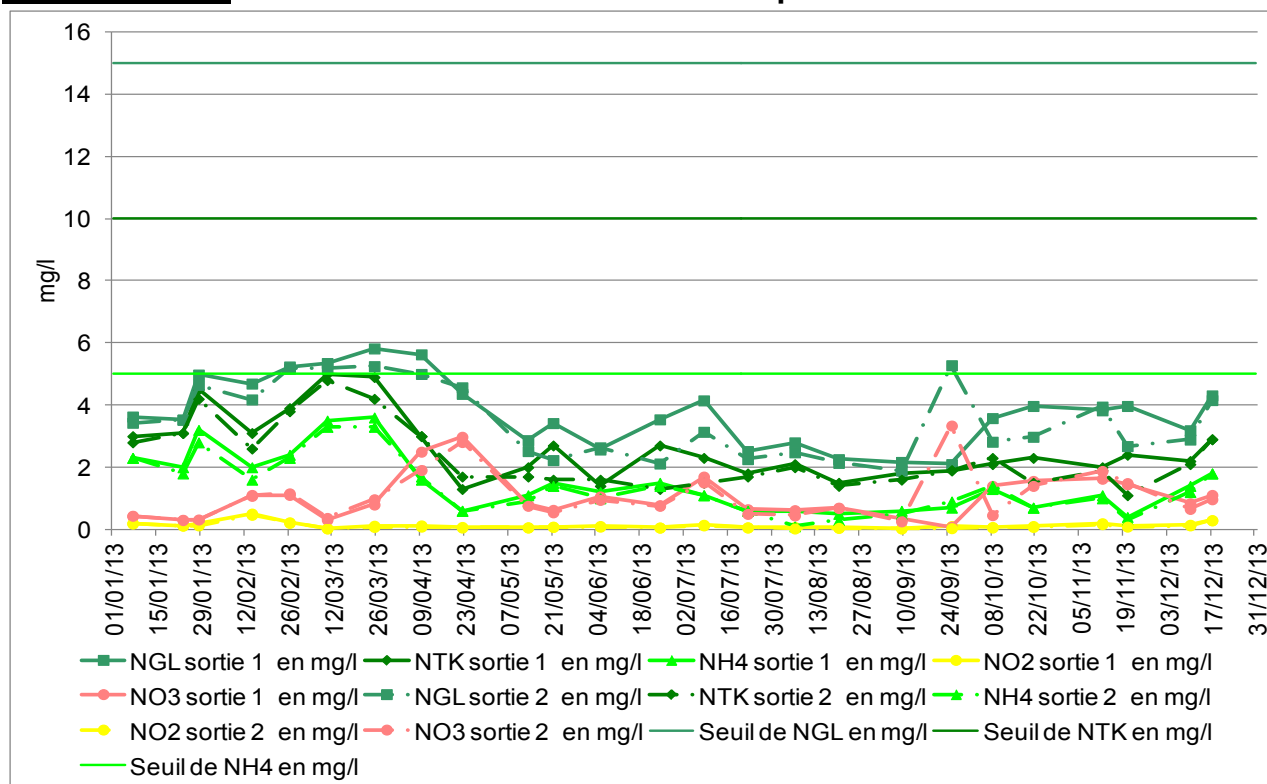


Graphique n° 6 : concentrations de l'eau traitée en pollution carbonée

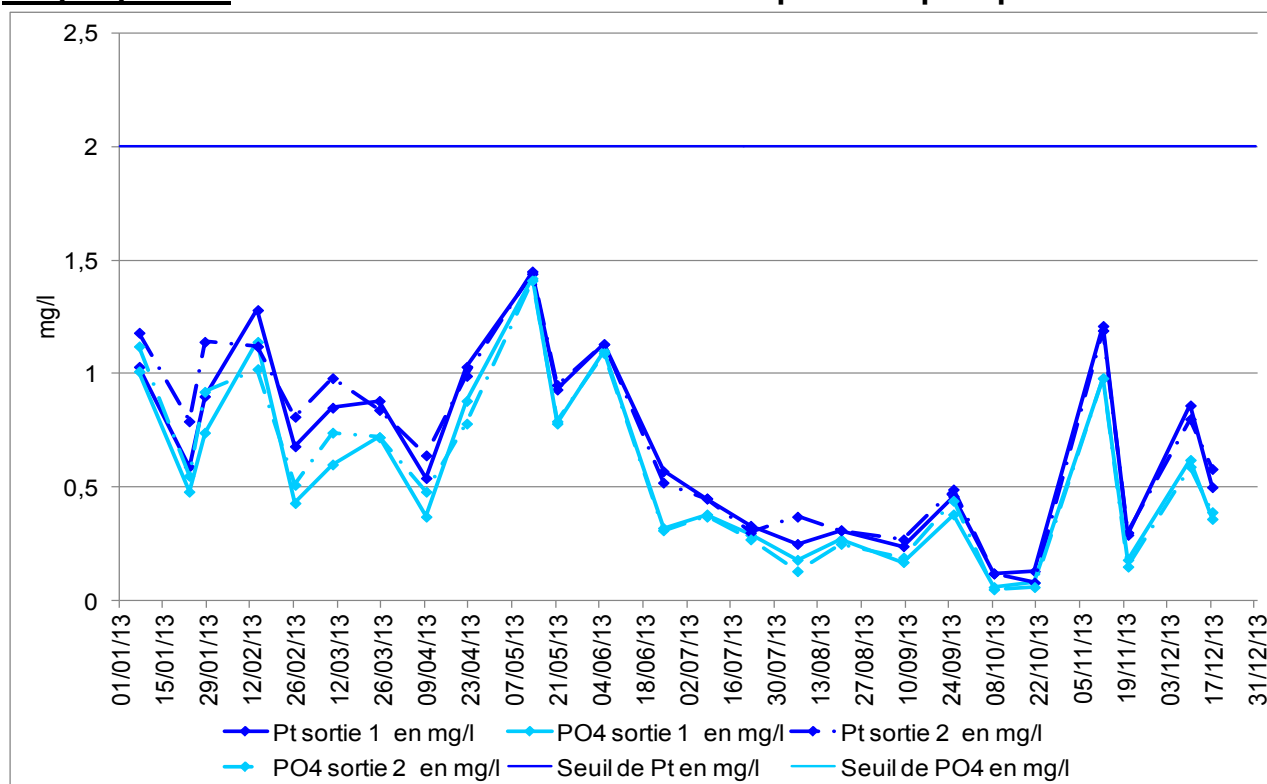


Station d'épuration de Molsheim

Graphique n° 7 : concentrations de l'eau traitée en pollution azotée

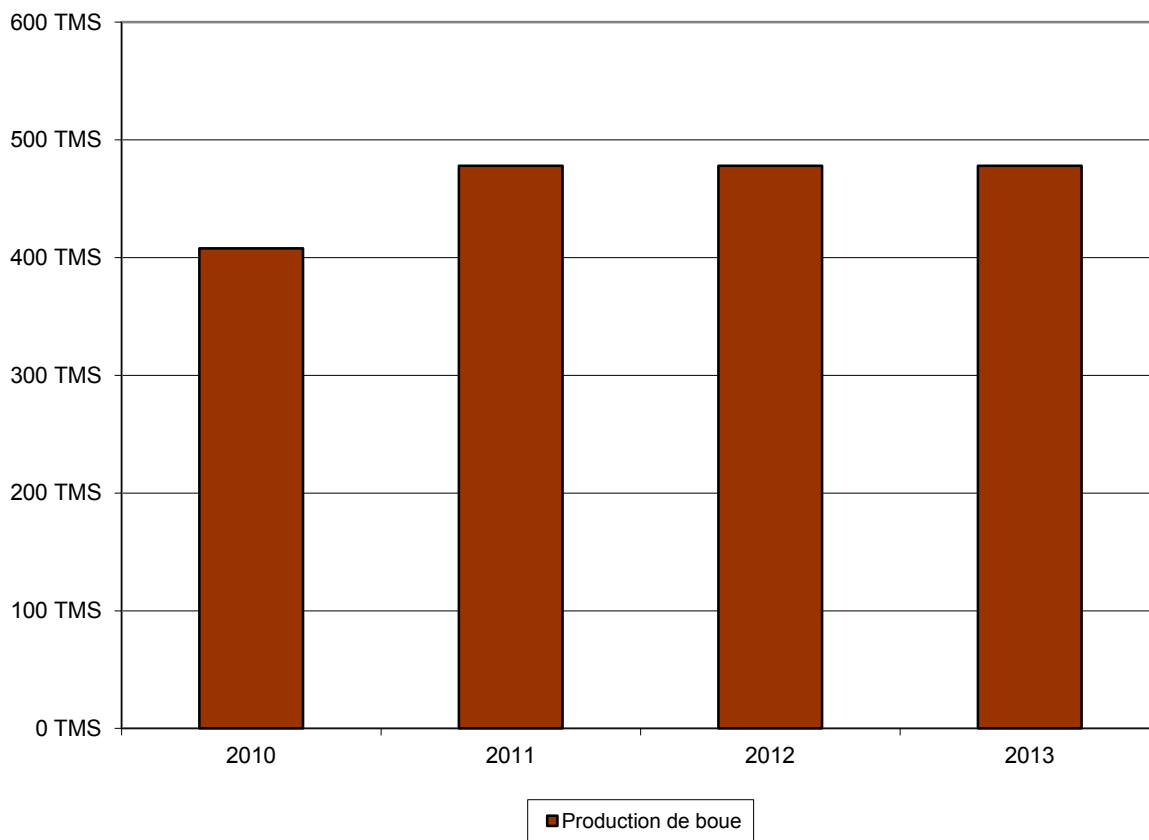


Graphique n° 8 : concentrations de l'eau traitée en pollution phosphorée



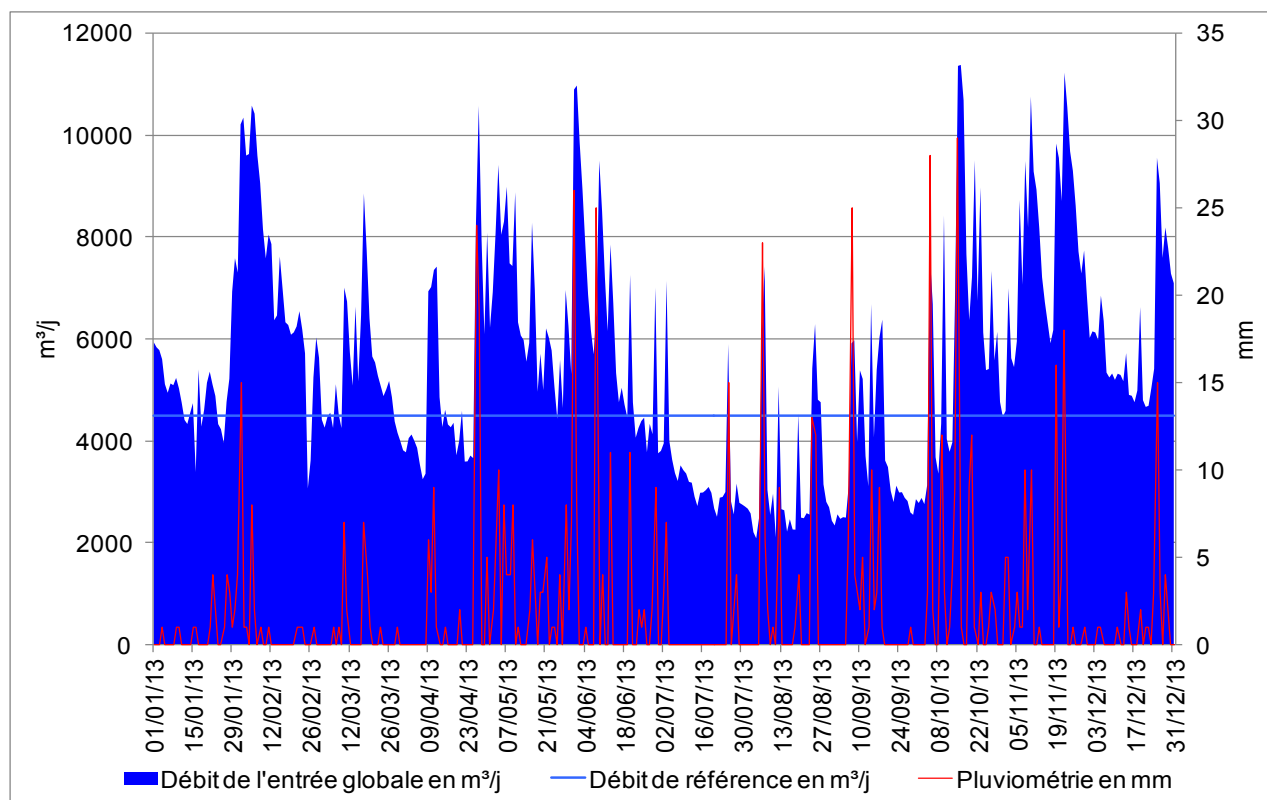
Station d'épuration de Molsheim

Graphique n° 9 : évolution pluriannuelle de la production de boues

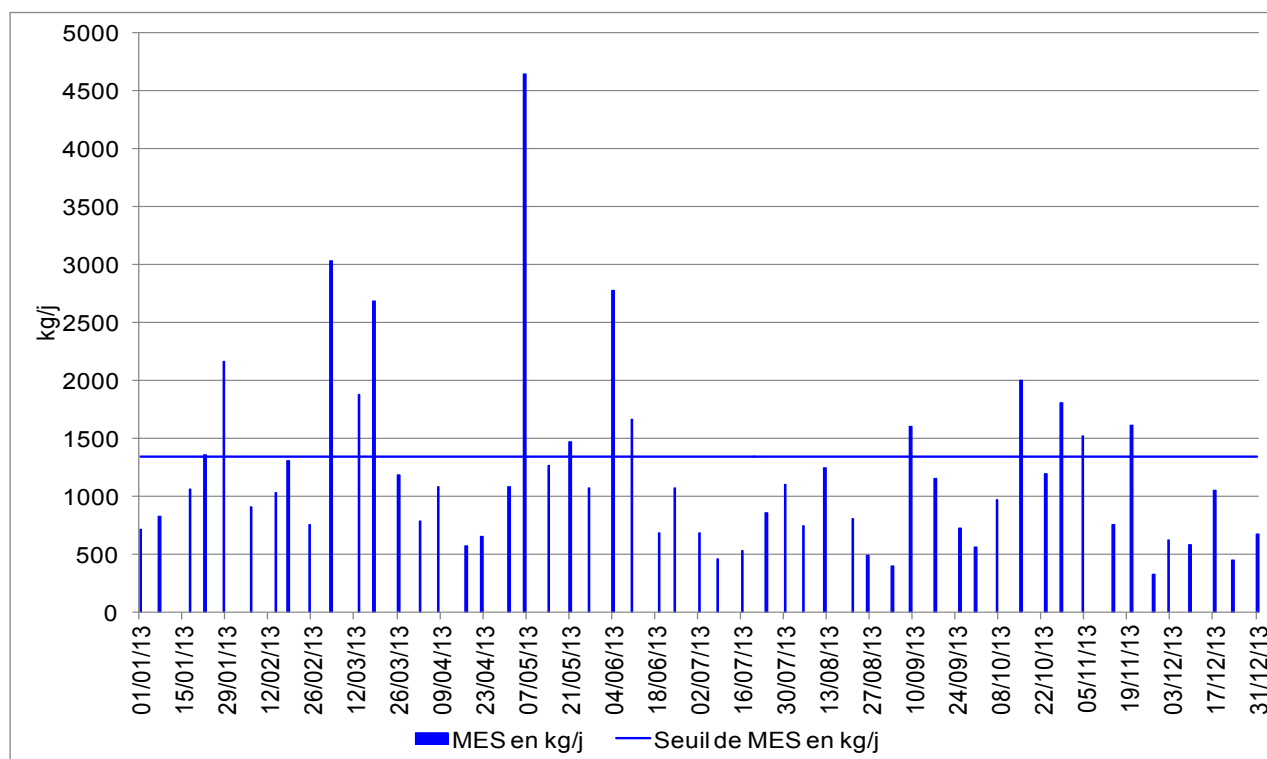


Station d'épuration d'Ernolsheim-sur-Bruche

Graphique n° 10 : évolution des débits et de la pluviométrie

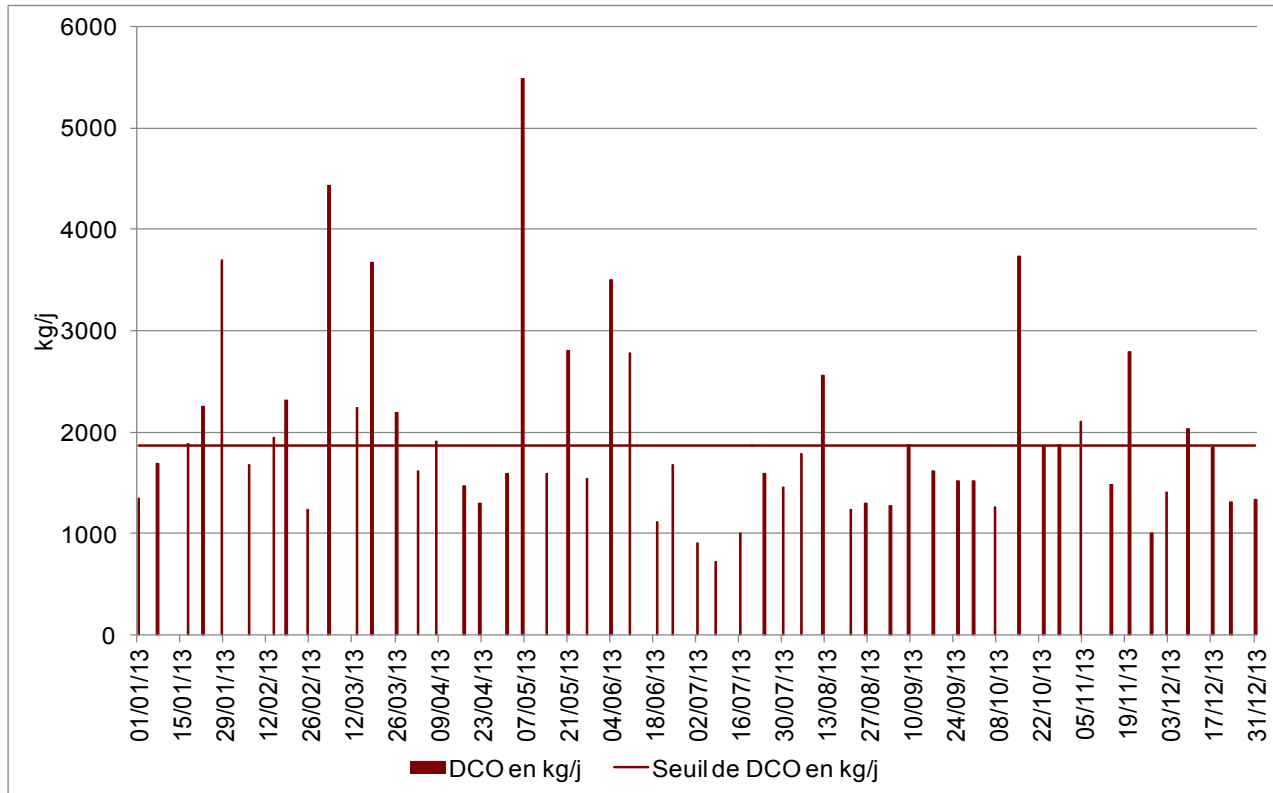


Graphique n° 11 : évolution des charges entrantes en MEST

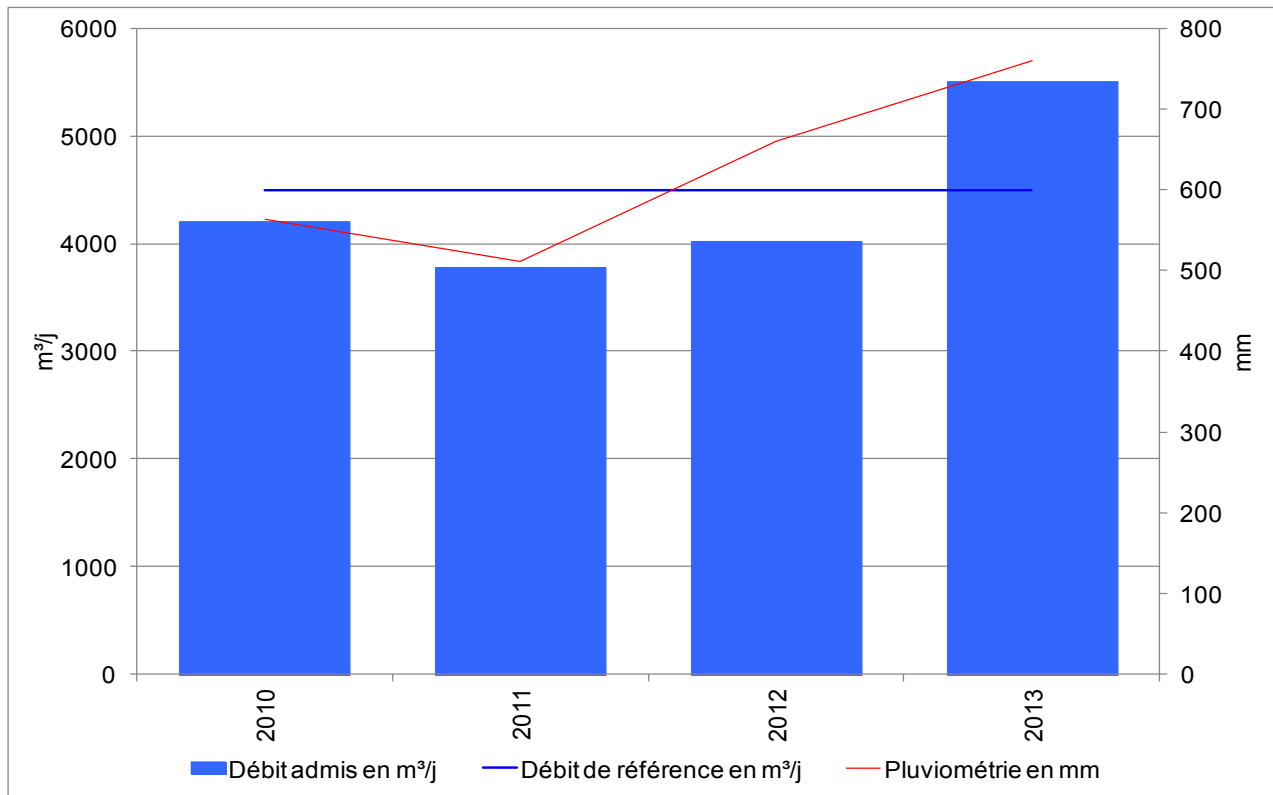


Station d'épuration d'Ernolsheim-sur-Bruche

Graphique n° 12 : évolution des charges entrantes en DCO

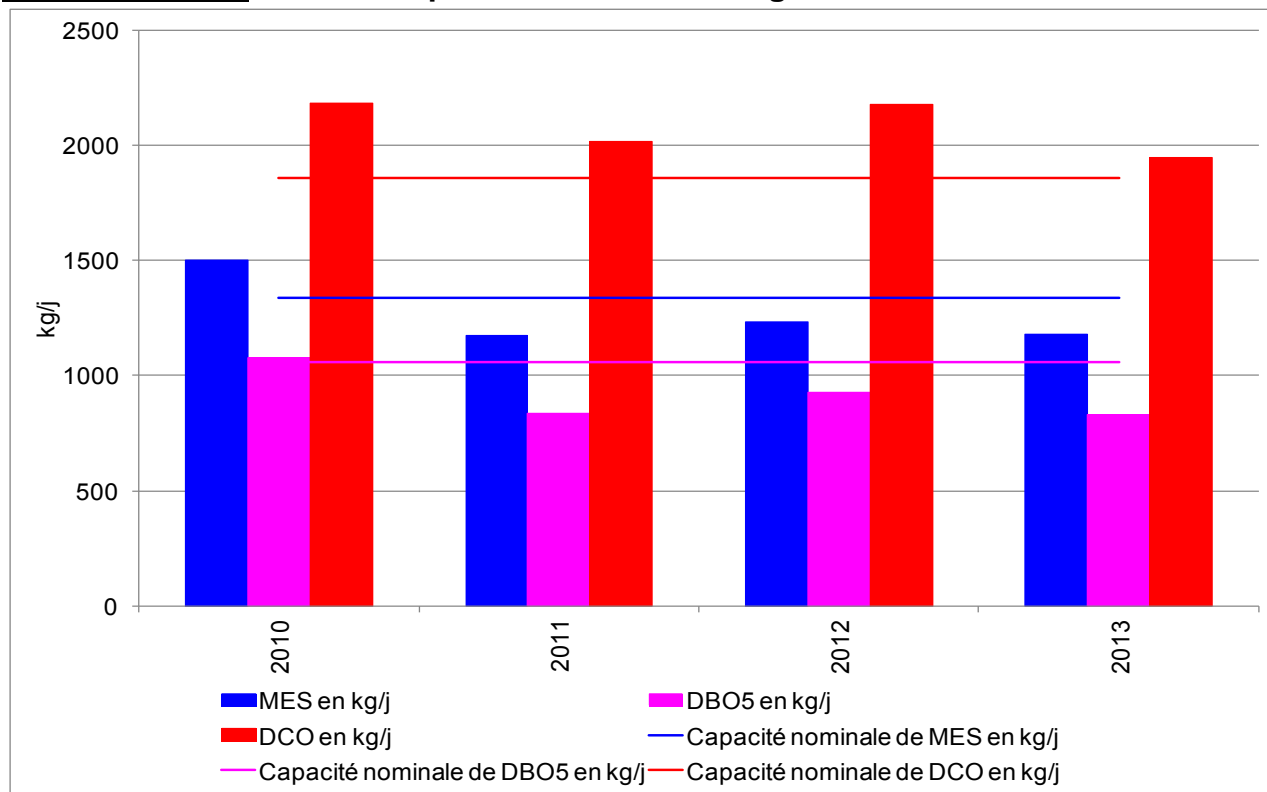


Graphique n° 13 : évolution pluriannuelle des débits

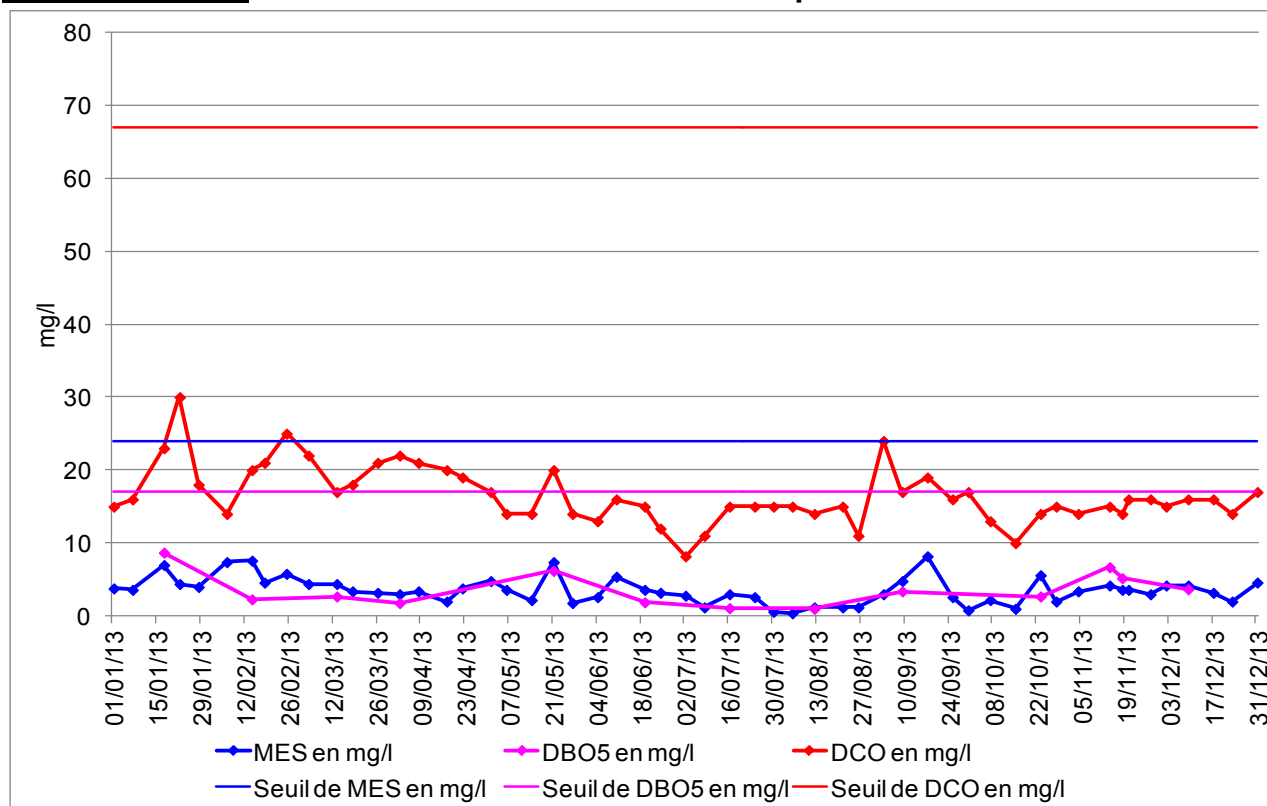


Station d'épuration d'Ernolsheim-sur-Bruche

Graphique n° 14 : évolution pluriannuelle des charges

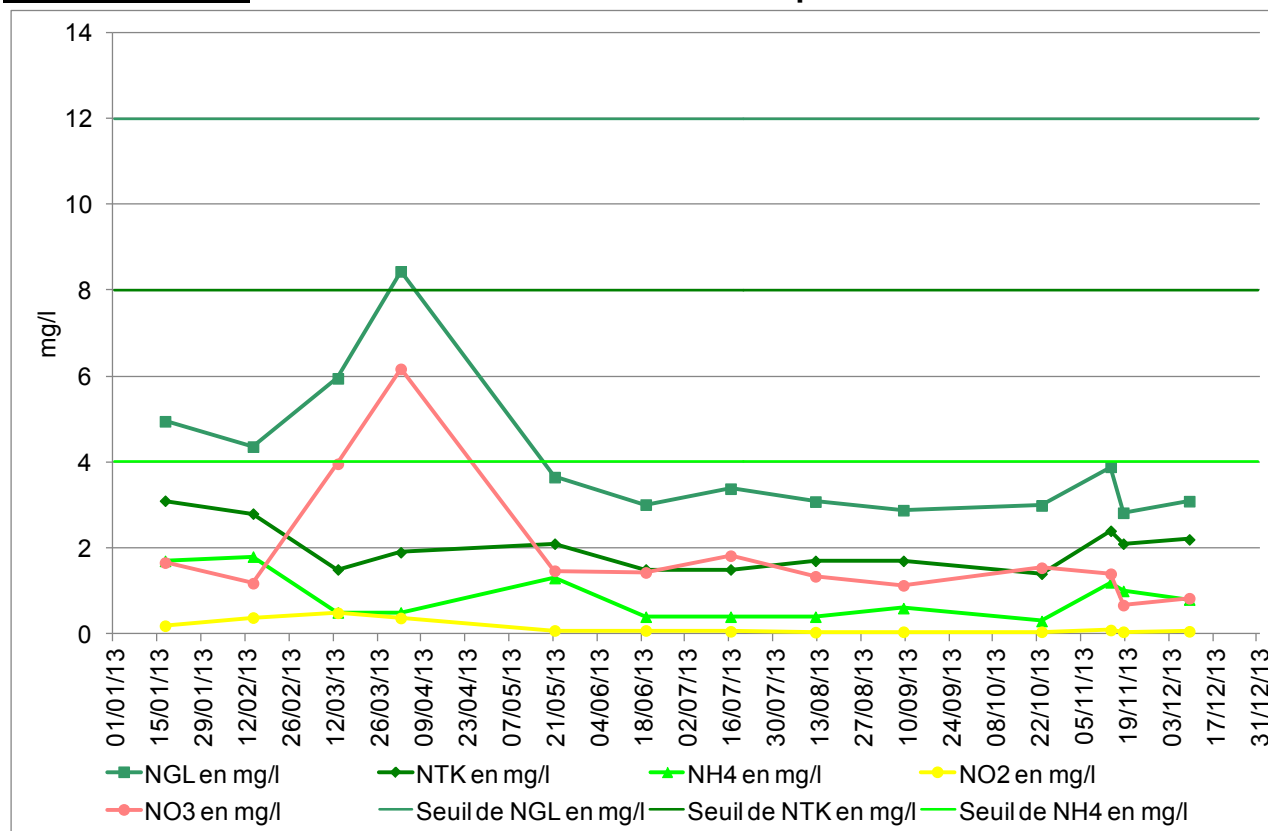


Graphique n° 15 : concentrations de l'eau traitée en pollution carbonée

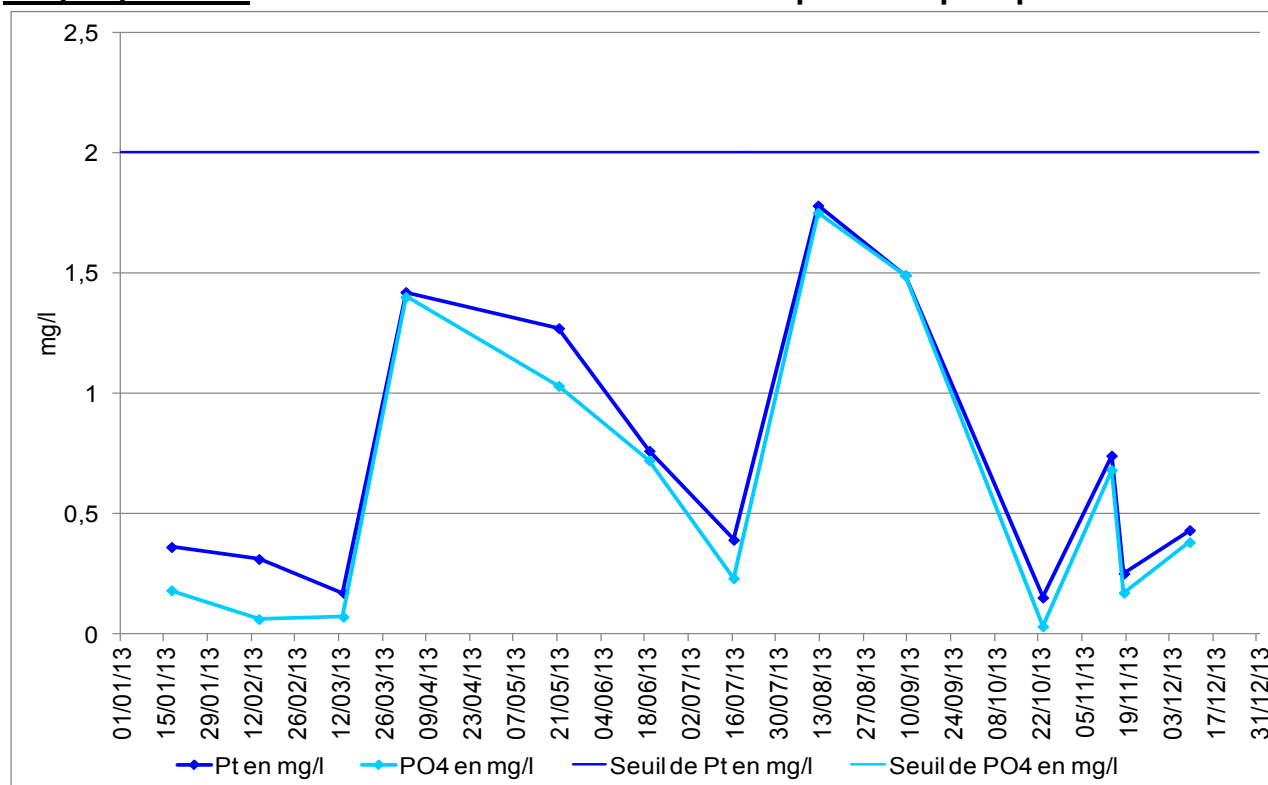


Station d'épuration d'Ernolsheim-sur-Bruche

Graphique n° 16 : concentrations de l'eau traitée en pollution azotée

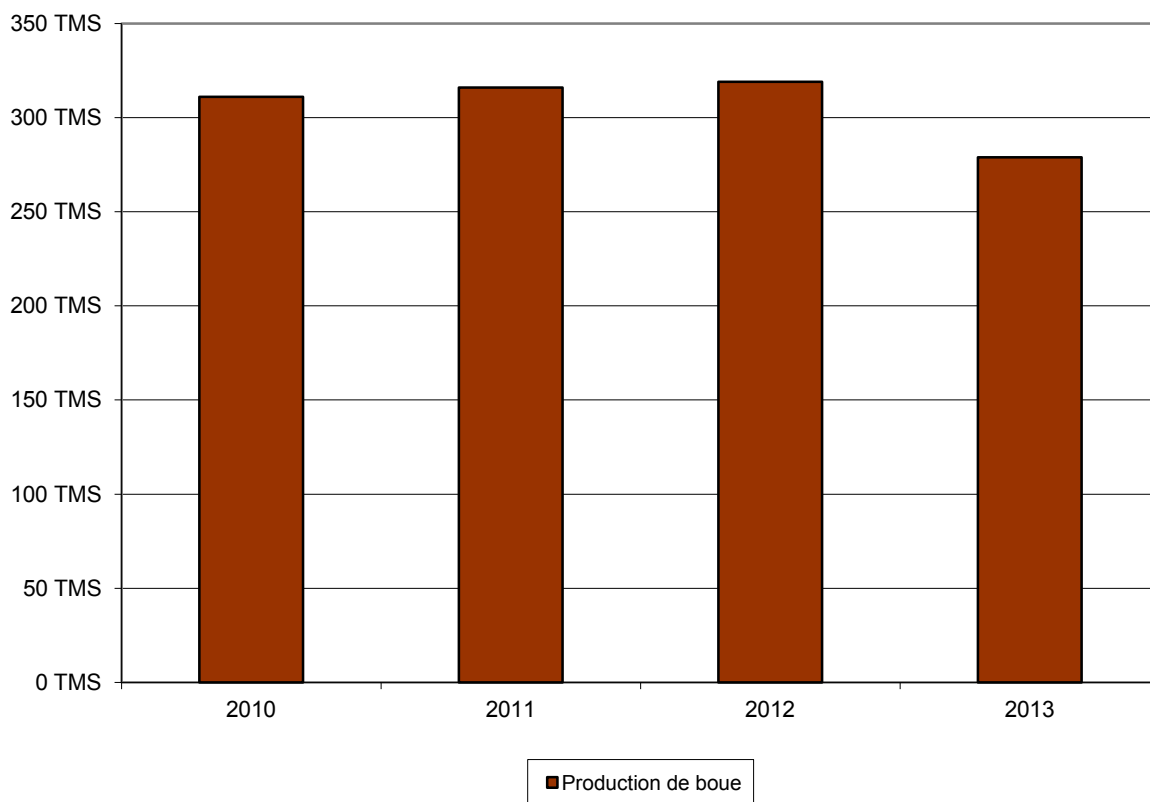


Graphique n° 17 : concentrations de l'eau traitée en pollution phosphorée



Station d'épuration d'Ernolsheim-sur-Bruche

Graphique n° 18 : évolution pluriannuelle de la production de boues



ANNEXE 6. : Qualité des boues produites

Station de Molsheim - boues épaissies

Tableau n° 1 : valeur agronomique des boues solides chaulées

	siccité (%)	rapport carbone/azote (C/N)	azote total (NTK) (kg/tonne boue brute)	phosphate (P ₂ O ₅) (kg/tonne boue brute)	chaux (CaO) (kg/tonne boue brute)
nombre d'analyses réalisées en 2013	4	4	4	4	4
valeurs mesurées	32 %	5,6	13	13	55

Tableau n° 2 : éléments trace métalliques présents dans les boues solides chaulées

	Eléments-trace métalliques							
	cadmium (mg/kg MS)	chrome (mg/kg MS)	cuivre (mg/kg MS)	mercure (mg/kg MS)	nickel (mg/kg MS)	plomb (mg/kg MS)	zinc (mg/kg MS)	Cr+Cu+Ni+Zn (mg/kg MS)
nombre d'analyses réalisées en 2013	2	2	2	2	2	2	2	2
moyenne	1,1	23	271	0,64	14	30	612	920
norme*	10	1 000	1 000	10	200	800	3 000	4 000
% de la norme	11 %	2,3 %	27 %	6,4 %	7 %	3,7 %	20 %	23 %

source : laboratoire SAS

*arrêté du 8 janvier 1998

Tableau n° 3 : éléments trace organiques présents dans les boues solides chaulées

	Eléments-trace organiques			
	somme des sept principaux PCB (mg/kg MS)	fluoranthène (mg/kg MS)	benzo(b) fluoranthène (mg/kg MS)	benzo(a) pyrène (mg/kg MS)
nombre d'analyses réalisées en 2013	2	2	2	2
moyenne	0,07	0,24	0,03	0,03
norme*	0,8	5	2,5	2
% de la norme	8,7 %	4,8 %	1,2 %	1,5 %

source : laboratoire SAS

PCB : polychlorobiphényl

*arrêté du 8 janvier 1998

Station de Molsheim - boues solides

Tableau n° 4 : valeur agronomique des boues solides

	siccité (%)	rapport carbone/azote (C/N)	azote total (NTK) (kg/tonne boue brute)	phosphate (P ₂ O ₅) (kg/tonne boue brute)	chaux (CaO) (kg/tonne boue brute)
nombre d'analyses réalisées en 2013	1	-	-	-	-
moyenne	26 %	-	-	-	-

Tableau n° 5 : éléments trace métalliques présents dans les boues solides

	Eléments-trace métalliques							
	cadmium (mg/kg MS)	chrome (mg/kg MS)	cuivre (mg/kg MS)	mercure (mg/kg MS)	nickel (mg/kg MS)	plomb (mg/kg MS)	zinc (mg/kg MS)	Cr+Cu+Ni+Zn (mg/kg MS)
nombre d'analyses réalisées en 2013	4	4	4	4	4	4	4	4
moyenne	1,7	27	371	0,62	21	46	765	1 206
norme*	10	1 000	1 000	10	200	800	3 000	4 000
% de la norme	17 %	2,7 %	37 %	6,2 %	10 %	5,7 %	25 %	30 %

source : laboratoire SAS

*arrêté du 8 janvier 1998

Tableau n° 6 : éléments trace organiques présents dans les boues solides

	Eléments-trace organiques			
	somme des sept principaux PCB (mg/kg MS)	fluoranthène (mg/kg MS)	benzo(b) fluoranthène (mg/kg MS)	benzo(a) pyrène (mg/kg MS)
nombre d'analyses réalisées en 2013	4	4	4	4
moyenne	0,08	0,29	0,05	0,05
norme*	0,8	5	2,5	2
% de la norme	10 %	5,8 %	2 %	2,5 %

source : laboratoire SAS

PCB : polychlorobiphényle

*arrêté du 8 janvier 1998

Station d'Ernolsheim-sur-Bruche - boues solides

Tableau n° 7 : valeur agronomique des boues solides

	siccité (%)	rapport carbone/azote (C/N)	azote total (NTK) (kg/tonne boue brute)	phosphate (P ₂ O ₅) (kg/tonne boue brute)	chaux (CaO) (kg/tonne boue brute)
nombre d'analyses réalisées en 2013	4	-	-	-	-
moyenne	28 %	-	-	-	-

Tableau n° 8 : éléments-trace métalliques présents dans les boues solides

	éléments-trace métalliques							
	cadmium (mg/kg MS)	Chrome (mg/kg MS)	cuivre (mg/kg MS)	mercure (mg/kg MS)	nickel (mg/kg MS)	plomb (mg/kg MS)	zinc (mg/kg MS)	Cr+Cu+Ni+Zn (mg/kg MS)
nombre d'analyses réalisées en 2013	4	4	4	4	4	4	4	4
moyenne	0,99	39	254	0,28	24	34	653	970
norme*	10	1 000	1 000	10	200	800	3 000	4 000
% de la norme	9,9 %	3,9 %	25 %	2,8 %	12 %	4,2 %	22 %	24 %

source : laboratoire SAS

*arrêté du 8 janvier 1998

Tableau n° 9 : éléments-trace organiques présents dans les boues solides

	éléments-trace organiques			
	somme des sept principaux PCB (1) (mg/kg MS)	fluoranthène (mg/kg MS)	benzo(b) fluoranthène (mg/kg MS)	benzo(a) pyrène (mg/kg MS)
nombre d'analyses réalisées en 2013	4	4	4	4
moyenne	0,12	0,24	0,01	0,02
norme	0,8	5	2,5	2
% de la norme	15 %	4,8 %	0,40 %	1 %

source : laboratoire SAS

PCB : polychlorobiphényl

*arrêté du 8 janvier 1998

ANNEXE 7

Rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics d'assainissement Arrêté du 2 mai 2007

Liste récapitulative des indicateurs de performance

Collectivité : Communauté de Communes de la Région de Molsheim-Mutzig

Code fiches

	Indicateurs descriptifs des services	Résultats 2013
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	29 122
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	11
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration	757 t MS
D204.0	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³ (valeur au 01/01/14)	2,23 €

	Indicateurs de performance	Résultats 2013
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	99,12 %
P202.2	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	85
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	ND*
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100 %
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100 %
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	100 %
P207.0	Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité	ND
P251.1	Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers	0
P252.2	Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau	6
P253.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées	1,06 %
P254.3	Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau	94 %
P255.3	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	30
P256.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité	1,24
P257.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	ND
P258.1	Taux de réclamations	0,03 ‰

*ND = non disponible

Service public de l'assainissement non collectif

	Indicateurs descriptifs des services	Résultats 2013
D301.0	Evaluation du nombre d'habitants desservis par le service public de l'assainissement non collectif	260
D302.0	Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif	140

	Indicateurs de performance	Résultats 2013
P301.3	Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif	12%



Edition 2013
CHIFFRES 2012

L'agence de l'eau vous informe

L'article 161 de la loi modifie l'article L.2224-5 du CGCT, lequel impose au maire de joindre à son rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable et d'assainissement, la note établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention.

➔ POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès des usagers (consommateurs, activités économiques) en application des principes de prévention et de réparation des dommages à l'environnement (*loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006*). Elles sont regroupées au titre de la solidarité de bassin. La majeure partie des redevances est perçue dans la facture d'eau payée par les abonnés domestiques aux services des eaux (mairies ou syndicats d'eau ou leurs délégataires). Chaque habitant contribue ainsi individuellement à cette action au service de l'intérêt commun et de l'environnement, au travers du prix de l'eau.

➔ COMMENT CELA FONCTIONNE-T-IL ?

La logique est simple, tous ceux qui utilisent de l'eau en altèrent la qualité et la disponibilité.

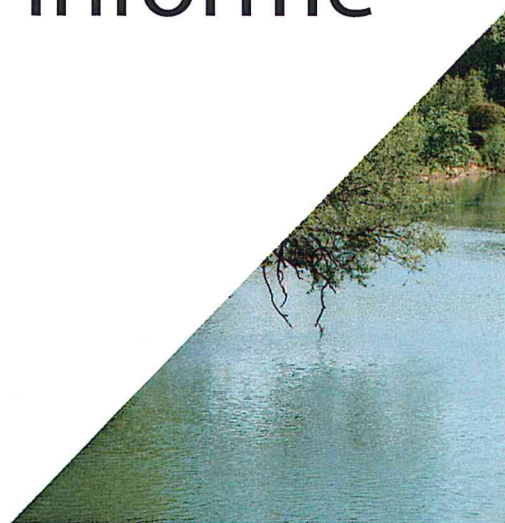
■ Tous les habitants, via leur abonnement au service des eaux, s'acquittent donc de la **redevance de pollution**, que leur habitation soit raccordée au réseau d'assainissement collectif ou équipée d'un assainissement individuel. Ceux qui sont raccordés à l'égout s'acquittent, en plus, de la **redevance pour modernisation des réseaux de collecte**.

Dans les deux cas, les habitants paient en fonction de leur consommation d'eau.

■ Une autre redevance, dite « de prélèvement » est due par les services d'eau en contrepartie de leurs prélèvements de ressources en eau dans le milieu naturel. Elle est répercutée sur la facture d'eau des abonnés au service de l'eau.

■ Les autres usagers de l'eau paient également des redevances selon des modalités propres à leurs activités (industriels, agriculteurs, pêcheurs...).

■ Le service de l'eau collecte les redevances pour le compte de l'agence de l'eau. Le taux est fixé par le **comité de bassin où sont représentés les décideurs et toutes les familles d'usagers de l'eau, y compris les consommateurs**. Ces taux tiennent compte, sur l'ensemble du bassin hydrographique, des zones de fragilité des ressources en eau, de l'ampleur et de la nature des mesures à prendre pour les préserver ou les remettre en bon état.



COMBIEN COUTENT LES REDEVANCES 2012 ?

L'impact des redevances de l'agence de l'eau est en moyenne, de l'ordre de 20% du prix du m³ d'eau sur l'ensemble du bassin.

En 2012, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) perçues par l'agence de l'eau s'est élevé à 172,04 millions d'euros dont 149,74 en provenance de la facture d'eau.

recettes / redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances

en 2012 ? (valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €)

0,03 €
de redevance de pollution payé par les éleveurs concernés

9,67 €
de redevance de prélèvement sur la ressource en eau payés par les collectivités (répercutés sur le prix de l'eau)

5,71 €
de redevance de pollution payés par les industriels et les activités économiques concernés (hors MDPA)

77,37 €
de redevance de pollution domestique payés par les abonnés (répercutés sur le prix de l'eau) (y compris modernisation de collecte)

0,44 €
de redevance pour la protection du milieu aquatique payé par les usagers concernés (pêcheurs)

5,29 €
de redevance de prélèvement sur la ressource en eau payés par les activités économiques (dont les irrigants)

1,50 €
de redevance de pollution diffuse payé par les distributeurs de produits phytosanitaires et répercuté sur le prix des produits (part agence de l'eau)

100 €
de redevances perçues par l'agence de l'eau en 2012

A QUOI SERVENT LES REDEVANCES ?

Grâce à ces redevances, les agences de l'eau apportent, dans le cadre de leurs programmes d'intervention, des concours financiers (subventions, prêts) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau.

Ces aides limitent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau.

interventions / aides

Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 € d'aides en 2012 ?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €)

12,69 €
principalement aux collectivités pour la restauration et la protection des milieux aquatiques, en particulier, des cours d'eau - renaturation, continuité écologique - et des zones humides dont passe à poissons sur le Rhin (5,79 €)

9,60 €
principalement aux collectivités dont 1,04 € pour la solidarité envers les communes rurales pour la protection et la restauration de la ressource en eau potable, notamment vis-à-vis des pollutions diffuses et pour la protection des captages - SDAGE, Grenelle, prioritaires

9,07 €
aux acteurs économiques pour la dépollution industrielle et le traitement de certains déchets

60,01 €
aux collectivités pour l'épuration des eaux usées urbaines et rurales dont 9,93 € pour la solidarité envers les communes rurales et 11,09 € de primes à la performance épuratoire

3,57 €
pour l'animation des politiques de l'eau (études, connaissances, réseaux de surveillance des eaux, coopération internationale, éducation, information) dont 0,68 € d'aides pour la solidarité humanitaire

5,13 €
aux exploitants concernés pour des actions de dépollution dans l'agriculture

100 €
d'aides accordées par l'agence de l'eau en 2012

➔ Exemples d'actions aidées par l'agence de l'eau, dans le bassin Rhin-Meuse

POUR DÉPOLLUER LES EAUX

180 stations d'épuration ont été construites pour **450 000 équivalent-habitants** ces six dernières années. **Toutes les communes de plus de 2 000 habitants** (sauf deux d'entre elles) ont mis en place des **ouvrages d'épuration** des eaux usées domestiques en **conformité** avec les normes européennes.

EN 2012

POUR PRÉSERVER LES RESSOURCES EN EAU POTABLE

- 36 plans d'action validés pour la protection de captages prioritaires en cours de protection (*captages dits « Grenelle »*)
- 29 942 hectares de surfaces agricoles utiles ont fait l'objet de mesures agroenvironnementales en 2012 dont 319 exploitations agricoles ayant réalisé des investissements dans le cadre du plan végétal environnement

POUR RESTAURER ET PROTÉGER LES MILIEUX AQUATIQUES ET HUMIDES, LA BIODIVERSITÉ, LA QUALITÉ DE L'EAU ET LA GESTION DES EFFETS CLIMATIQUES

- 1 700 kilomètres de berges de cours d'eau restaurés ou entretenus en 2012, 10 000 kilomètres depuis 2007
- 500 hectares de surfaces de zones humides protégées entretenues ou restaurées en 2012, dont 320 au titre d'une acquisition, 3 000 hectares depuis 2007
- 29 ouvrages en rivière rendus franchissables par les poissons (*continuité écologique de cours d'eau*) 88 ouvrages depuis 2007
- 41% du bassin couvert par des SAGE (*schéma d'aménagement et de gestion des eaux*)

POUR LA LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS DIFFUSES ET TOXIQUES

- 150 contrats passés avec les communes pour la réduction de l'usage de produits phytosanitaires (*type "zéro phyto"*)
- 550 opérations en vue de réduire les rejets de produits toxiques concernant les activités industrielles et commerciales

POUR LA GESTION SOLIDAIRE DES EAUX

- Au titre des actions de solidarité internationale, 37 projets et 500 000 personnes bénéficiaires d'aides pour des projets d'alimentation en eau potable et assainissement dans les pays en voie de développement (*Togo, Bénin, Cambodge, Laos...*)
- Sur le bassin, 330 opérations liées à la solidarité urbain/rural, bénéficiant spécifiquement aux communes rurales



Les 7 bassins hydrographiques métropolitains

Pour reconquérir le bon état des eaux demandé par la directive cadre sur l'eau, les agences de l'eau recherchent la meilleure efficacité environnementale,

- en privilégiant l'action préventive,
- en aidant les projets les plus efficaces pour les milieux aquatiques,
- en mobilisant les acteurs et en facilitant la cohérence des actions sur les territoires de l'eau,
- en travaillant en complémentarité avec l'action réglementaire et la police de l'eau, en particulier dans la mise en œuvre des objectifs des schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) intégrant les objectifs du **Grenelle de l'environnement**.

Les **six agences de l'eau françaises** sont des **établissements publics du ministère chargé du développement durable**. Elles regroupent **1 800 collaborateurs** et ont pour mission de contribuer à réduire les pollutions de toutes origines et à protéger les ressources en eau et les milieux aquatiques.



le bassin Rhin-Meuse



l'agence de l'eau Rhin-Meuse

La carte d'identité du bassin Rhin-Meuse

2 bassins versants (partie française) : celui du Rhin, 24 000 km² (avec son affluent principal, la Moselle) et celui de la Meuse, 7 800 km².

Un contexte international marqué, le plus transfrontalier des bassins français : 4 pays limitrophes (Suisse, Allemagne, Luxembourg, Belgique).

2 districts hydrographiques internationaux : le district Rhin (9 pays concernés) et le district Meuse (4 pays concernés).

Le bassin s'étend sur 32 000 km² (6% du territoire national métropolitain) et compte 4,3 millions d'habitants sur 3 régions, 8 départements et 3 277 communes.

Agence de l'eau Rhin-Meuse
Rozérieulles - BP 30019
57161 Moulins-lès-Metz cedex

Tél. 03 87 34 47 00 - Fax : 03 87 60 49 85
agence@eau-rhin-meuse.fr

Suivez l'actualité
de l'agence de l'eau Rhin-Meuse :

www.eau-rhin-meuse.fr



Changeons de point de vue sur l'eau !



Le développement durable de nos territoires nécessite un regard neuf sur la valorisation des ressources en eau. Restaurer le fonctionnement et la biodiversité des milieux aquatiques, protéger les aires d'alimentation des captages d'eau potable, lutter contre toutes les pollutions, tels sont les grands chantiers du Grenelle Environnement sur lesquels il faut investir.

Les Agences de l'Eau et l'ONEMA sont plus que jamais aux côtés des collectivités et de leurs élus pour, **ensemble, faire de l'eau une source d'avenir.**

